

COMPTE-RENDU  
DE LA CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE  
SUR LE TERRORISME

---

**Quelles menaces et  
quels enjeux après  
la chute du califat ?**

**PARIS  
7 NOVEMBRE 2019**

En partenariat avec



Le Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT), association à but non lucratif déclarée d'intérêt général, est un centre de recherche basé à Paris dont l'objectif est de devenir le think-tank européen de référence dans le domaine de l'analyse du terrorisme en formant une capacité unique de recherche sur le terrorisme et les stratégies de réponse, notamment l'analyse opérationnelle, le financement et l'implantation des activités terroristes; en informant le public sur la menace terroriste, grâce à des publications accessibles en ligne et à la constitution de bases de données. Enfin il s'agit de développer une force de proposition à l'égard des pouvoirs publics et des institutions européennes.



## COUNTER EXTREMISM PROJECT

Le Counter Extremism Project (CEP) est une organisation internationale à but non lucratif, créée pour lutter contre la menace des idéologies extrémistes. Il dénonce d'éventuels soutiens financiers, contribue à l'émergence ou à la construction de contre-discours, fait pression sur les décideurs politiques afin de peser et améliorer la législation dans la lutte contre les extrêmes. Le CEP est basé à New-York, avec des bureaux à Berlin, Bruxelles, Londres et Paris. Le CEP utilise ses compétences de recherche et d'analyse pour construire un mouvement mondial contre les extrémismes qui menacent le pluralisme, la paix et la tolérance.

## **SOMMAIRE**

---

<b>Présentation générale et Introduction générale</b>	<b>p.2</b>
<b>Première table ronde, 1ère partie : l'état de la menace terroriste</b>	<b>p.5</b>
<b>Première table ronde, 2ème partie : l'avenir de la mouvance djihadiste</b>	<b>p.16</b>
<b>Deuxième table ronde : extrémisme en ligne et radicalisation</b>	<b>p.25</b>
<b>Troisième table ronde : la justice face au terrorisme</b>	<b>p.32</b>
<b>Discours de clôture de sir Julian King, Commissaire européen à la Sécurité de l'Union</b>	<b>p.42</b>

## **P**RESENTATION GENERALE

---

La conférence internationale sur le terrorisme « Quelles menaces et quels enjeux après la chute du califat ? », organisée par le Centre d'analyse du terrorisme (CAT) et le Counter Extremism Project (CEP), s'est tenue à l'Ecole militaire le 7 novembre 2019. Elle a réuni de nombreux praticiens et experts français et européens dont certains s'expriment rarement et qui pourtant œuvrent chaque jour dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

## **I**NTRODUCTION GENERALE

---



Jean-Charles Brisard, Président du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT) a rappelé que la disparition du califat territorial avec la chute du dernier bastion de l'Etat Islamique (EI), à Baghouz dans le nord-est de la Syrie au mois de mars 2019, n'a pas sonné le glas de la menace terroriste.

Bien que cette perte territoriale représente une étape importante, dans le sens où cela marque la fin de l'emprise territoriale du groupe Etat islamique – territoire constituant la principale force d'attraction pour des milliers de djihadistes dans le monde ainsi que la base de sa puissance financière, le groupe conserve une force de frappe.

Cette nouvelle configuration ne réduit en rien le niveau et l'intensité de la menace. Par ailleurs, les organisations comme l'Etat Islamique ou Al-Qaida ont toujours fait preuve d'une grande résilience.

Actuellement, l'Etat Islamique redevient un mouvement insurrectionnel clandestin en Syrie et en Irak et maintient une présence active sur ces théâtres d'opérations. **Plus de 400 attentats ont été revendiqués par l'Etat islamique au nord-est de la Syrie depuis la chute de Baghouz.** Les djihadistes bénéficient en effet de nombreuses zones de repli dans différentes régions en Syrie. Par ailleurs, ces organisations peuvent s'appuyer sur une myriade de filiales qui assurent la longévité de la menace. En outre, l'Etat Islamique conserve un réseau international considérable.

Nous assistons désormais à un déplacement et une délocalisation de la capacité opérationnelle de ces organisations vers des territoires lointains. De nombreux combattants tentent effectivement de se relocaliser vers des provinces extérieures, notamment en Afghanistan, au Sahel, en Libye ou encore en Malaisie. **Parmi ces individus, nous ne dénombrons pas moins d'une cinquantaine de combattants français.**

Par ailleurs, ce qui explique également la longévité du groupe réside dans le fait qu'il parvient toujours à mobiliser ses partisans à travers les différents réseaux sociaux et les messageries cryptées. En cela, nous ne sommes pas parvenus à sanctuariser cette menace, c'est-à-dire l'idéologie qui continue à être présente et à se développer en dépit des défaites territoriales.

Dorénavant, cette menace est endogène bien que la menace exogène n'ait pas disparue et qu'elle se reconstitue sans cesse.

Cette menace peut être téléguidée par des éléments extérieurs qui peuvent prodiguer des conseils opérationnels, donner des indications sur des cibles etc...mais elle surtout inspirée. Elle est le fait d'individus qui ont un lien virtuel avec des organisations terroristes et qui se revendiquent de celles-ci mais dont les actes ne sont pas toujours revendiqués par les groupes eux-mêmes.

En d'autres termes, ce terrorisme endogène est le symptôme d'une idéologie qui est durablement ancrée et enracinée dans notre société. Trois catégories d'individus posent une menace potentielle dans les différents pays européens :

- Les individus radicalisés
- Les frustrés du *djihad* : ceux qui ne sont pas parvenus à rejoindre les terres du *djihad*
- Les sortants de prison qu'ils soient « revenants », velléitaires ou soutiens logistiques à des organisations terroristes

Une autre difficulté réside dans le risque de dispersion des djihadistes qui se trouvent actuellement en zone irako-syrienne, qu'ils soient libres ou détenus par les kurdes.

A ce jour, il n'y a pas de position commune sur le sort de ces individus. Toutefois, au vu du contexte régional et de la récente offensive turque, il est impossible d'envisager un jugement sur zone. D'autre part, l'hypothèse d'un transfert vers l'Irak semble également compromise.

Par ailleurs, **pas moins de 100 djihadistes sont parvenus à s'échapper alors qu'ils étaient en détention**. Certains tentent par leur propre moyen de rentrer en Europe, et d'autres renforcent les rangs des organisations djihadistes sur place. Face à cette situation inextricable, les pouvoirs publics doivent faire preuve de courage en ne laissant pas des Etats tiers juger les ressortissants européens. A titre d'exemple, les États-Unis sont le premier pays à avoir rapatrié leurs djihadistes.

En définitive, la perte territoriale de l'Etat Islamique en zone irako-syrienne est une victoire mais une autre bataille reste à mener. Il s'agit du cyberspace comme le rappelle Mark Wallace, Président du Counter Extremism Project (CEP). En effet, le combat pour une meilleure maîtrise du cyberspace est primordial car c'est un sujet qui nous implique et nous touche tous.

Les différents groupes terroristes ont utilisé les différents réseaux sociaux pour recruter ou planifier des attaques. En cela, la bataille pour le cyberspace est cruciale. Mark Wallace rappelle que **Daech a pu attirer grâce aux différents réseaux sociaux plus de 30 000 personnes de plus de 100 pays pour rejoindre le califat en zone irako-syrienne**.

Mark Wallace distingue le rôle de la société civile dans cette lutte contre le terrorisme, notamment dans le cyberspace. Selon ce dernier, la pression exercée sur les réseaux sociaux permet de reconnaître les problèmes liés à la propagande ; cela afin d'aboutir à une législation contraignante. Malgré la bonne foi affichée de ces sociétés, de nombreux contenus sensibles persistent sur la toile. En juillet 2018, le CEP a mené une étude, grâce à des logiciels développés par la structure, afin de se rendre compte de l'effectivité de cette démarche. Pas moins de 229 vidéos liées à l'Etat Islamique ont été identifiées dans une période de seulement 3 mois. Plus de 1.300 vidéos ont été téléchargées par plus de 270 comptes Youtube. Le Président du CEP estime qu'il faut en finir avec l'irresponsabilité des réseaux sociaux.

Il est à noter que l'Internet n'a pas créé l'extrémisme mais a permis au terrorisme de prospérer considérablement. Pour conclure, si nous voulons combattre le terrorisme il faut reconquérir le territoire du cyberspace.

## PREMIERE TABLE-RONDE : L'ETAT DE LA MENACE TERRORISTE

Cette table-ronde réunit Amin Boutaghane, Gilles de Kerchove, Manuel Navarrete, Hans Jakob Schindler et Kévin Jackson. Les invités jouent un rôle dans la lutte contre le terrorisme et livrent leur expérience au sein de leurs institutions respectives.

*Amin Boutaghane est Chef de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste au Ministère de l'intérieur en France depuis 2018*

*Gilles de Kerchove est Coordinateur européen de la lutte contre le terrorisme pour l'Union européenne depuis 2007. Il est responsable de la coordination et des efforts contre le terrorisme.*

*Manuel Navarrete est Directeur du Centre européen de lutte contre le terrorisme à Europol*

*Hans-Jakob Schindler est Directeur au CEP. Il a coordonné l'équipe de suivi des sanctions contre Al Qaida et l'Etat islamique pour le Conseil de sécurité des Nations Unies.*

*Kévin Jackson est Directeur d'études au Centre d'analyse du Terrorisme (CAT)*



Au cours des cinq dernières années, l'Europe a subi des niveaux de violence inédits, imprévisibles il y a dix ans, rappelle Kévin Jackson, Directeur d'études au sein du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT). Depuis 2012, l'Europe est régulièrement en proie à des attaques, des projets d'attentats, à l'instar de ce que la France a pu connaître à Paris ou encore la Belgique à Bruxelles, perpétrés par des commandos revenant de Syrie et d'Irak. Dès la fin 2013, nous avons en effet été confrontés à des retours de combattants européens qui étaient allés rejoindre le proto-Etat. Parallèlement, des individus n'ayant pu se rendre sur les théâtres d'opération mais souhaitant toutefois agir, ont perpétré des attaques sans avoir reçu de soutien étranger. Aujourd'hui, de nombreuses inquiétudes demeurent quant à l'activité djihadiste en Europe.

### ***L'EVOLUTION DE LA MENACE TERRORISTE EN FRANCE***

Amin Boutaghane, Chef de l'UCLAT, rappelle que la menace terroriste actuelle est transversale. Pour la contrer durablement, il rappelle que de nombreux dispositifs sont mis en place depuis ces dernières années. Une véritable coopération entre les pays est opérée afin de lutter contre la menace. Cette coopération ne faiblit pas. Elle est constante et la menace terroriste a été largement intégrée au plan international. Bien qu'une baisse légère du niveau et du degré de menace soit constatée, il n'en demeure pas moins que la zone syro-irakienne reste un puissant incubateur de menace à l'international.

Pour comprendre la menace actuelle, il est primordial, selon Amin Boutaghane, de revenir sur l'incessante évolution de la menace, du changement idéologique et des modes opératoires.

En effet, depuis les années 70-80, le terrorisme s'est révélé sous différentes formes. A la fin des années 1970, l'Europe subissait des attaques en provenance de différentes factions armées parmi lesquelles : les Brigades Rouges, les cellules communistes combattantes, l'Armée rouge japonaise, le groupe Action Directe etc...

Parmi l'ensemble de ces organisations, une grande partie se revendiquent de l'ultra-gauche. Cette menace terroriste était également composée de mouvements séparatistes. A titre d'exemple, la France a été très touchée par le terrorisme basque qui a fait 900 victimes ou encore le terrorisme corse. Ces organisations ont posé un ferment de contestations violentes qui ressurgit aujourd'hui au travers des contestations européennes et sud-américaines notamment.

Toutefois, l'invasion soviétique en Afghanistan a été préfiguratrice de l'état actuel de la menace djihadiste. La réponse donnée s'est certes reposée sur des groupes prônant le *djihad* mais ils permettaient une résistance immédiate et efficace face à l'envahisseur soviétique.

Parallèlement à cela, l'émergence de la République islamique d'Iran d'obédience chiite a marqué au fer de lance un ferment religieux qui s'est installé progressivement dans le paysage politique international. En effet, dès les années 1980 la question religieuse est revenue de façon prédominante dans les pays du Moyen-Orient.

Par la suite, nous avons assisté à l'émergence d'un *djihad* global développé et théorisé par Oussama Ben Laden, leader du groupe al-Qaïda, qui a débouché sur les attaques du 11 septembre 2001.

En outre, un ferment religieux est rentré dans l'esprit de beaucoup de gens qui ont trouvé dans le djihadisme et dans le terrorisme, un vecteur à leur frustration et aux injustices. En d'autres termes, le terrorisme serait pour eux une réponse à une forme d'oppression.

Par la suite, les États-Unis ont envahi l'Irak en 2003, ce qui était conforme à l'une des prévisions faite par Oussama Ben Laden lorsqu'il prévoyait et orchestrait les attaques du 11 septembre. L'idée était d'attaquer les États-Unis afin de les inciter à intervenir au Moyen-Orient. De la sorte, davantage de musulmans adhèreraient à l'organisation terroriste afin de combattre l'envahisseur américain. Par ailleurs, l'installation par les Américains, d'un pouvoir chiite au pouvoir en Irak a contribué à nourrir les frustrations des sunnites et contribué à créer ce qui sera quelques années plus tard, la nébuleuse de l'Etat Islamique.

Enfin, la guerre civile qui secoue la Syrie en 2011 apparaît très vite comme une opportunité pour Abou Bakr al-Baghdadi qui y envoie des combattants afin d'infiltrer la résistance dans le pays. Ces derniers se placent sous la bannière du Jahbat al Nosra<sup>1</sup>.

Par la suite, une propagande a été élaborée – notamment à travers les réseaux sociaux, permettant de convaincre un nombre conséquent de personnes, femmes et hommes, à rejoindre les terres du « Sham ».

---

<sup>1</sup> Créé au mois de janvier 2012, le Jahbat al Nosra est un groupe salafiste djihadiste ayant pour objectif l'établissement en Syrie d'un gouvernement islamique fondé sur la charia. Le mouvement est dirigé par Abou Mohammad al Joulani.

En 2011, un autre événement qui ne semble pas lié à ce contexte, est également symptomatique de la préfiguration du terrorisme actuel. La tuerie perpétrée par Anders Breivik<sup>2</sup> en Norvège apparaît en effet comme préliminaire au terrorisme d’ultra-droite qui commence à se développer considérablement à l’instar de Brenton Tarrant à Christchurch en Nouvelle-Zélande, de Stephan Balliet à Halle en Allemagne ou encore des suprémacistes qui sont situés aux Etats-Unis, dont les auteurs se sont inspirés d’Anders Breivik.

### ***L’AFFAIRE MERAH, SYMBOLE D’UNE RECONFIGURATION DE LA MENACE TERRORISTE***

A partir de 2012-2013, de plus en plus de jeunes français et françaises partent combattre en Syrie et en Irak. **L’UCLAT a détecté plus de 1300 personnes parties en zone irako-syrienne.**

Face à l’urgence de la situation et au caractère inédit, un dispositif a été mis en place à partir de 2014. La DGSJ qui est issue de la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur) est créée la même année et se rapproche des autres services de renseignements à l’international. La Direction centrale des Renseignements généraux (RG) qui avait été supprimée en 2008, est quant à elle recrée et devient le Service central du renseignement territorial (service de renseignement de proximité). La même année, une plateforme gérée par l’UCLAT est mise en place afin de permettre la réception de signalements et appels concernant des comportements suspects, violents ou à risque. Naturellement, ces signalements ne concernent pas seulement des individus considérés comme terroristes. **Depuis sa création, 72 000 appels et signalements ont été recensés. Parmi les 72 000 personnes signalées, moins de 6000 ont été déclarées comme radicalisées violentes voire pour certains terroristes avérés. L’UCLAT dénombre ainsi 21 000 personnes signalées et un peu plus de 9000 suivies en France.**

Parallèlement à ces nouveaux dispositifs, une loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme est adoptée le 13 novembre 2014<sup>3</sup>. Elle permet de poursuivre et d’incriminer les individus qui se sont rendus sur zone. Dès lors, le simple fait de s’être rendu en tant que combattant étranger en zone irako-syrienne peut faire l’objet de poursuites pour association de malfaiteurs à caractère terroriste.

---

<sup>2</sup> Anders Breivik est un terroriste norvégien néo-nazi qui a perpétré les attentats d’Oslo et d’Utoya, ayant causé la mort de 77 personnes et 151 blessés le 22 juillet 2011.

<sup>3</sup>Loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029754374&categorieLien=id>

Dès qu'ils rentrent sur le sol français, ces femmes et ces combattants sont directement poursuivis et incarcérés. Toutefois, la difficulté réside dans le fait de connaître les exactions qu'ils ont pu commettre sur ces théâtres d'opérations.

Selon Amin Boutaghane, la menace a mué en passant d'un terrorisme projeté (actions commises par des individus ayant pu se rendre sur zone) à un terrorisme endogène avec cette fois-ci des individus qui ne sont pas partis sur les théâtres d'opérations mais qui ont, malgré tout, pu fomenter ou perpétrer un attentat.

Concernant la fin de l'Etat Islamique, Gilles de Kerchove estime que pour plusieurs raisons l'organisation va survivre à sa défaite territoriale et à la mort de son calife. D'abord, et comme l'a rappelé Jean-Charles Brisard en introduction, l'Etat Islamique est une organisation décentralisée avec de nombreuses franchises. De plus, tout comme Al-Qaida, ce groupe fait preuve d'une certaine résilience. **Selon la BBC, il y a eu environ 84 attaques par mois en Irak depuis la chute de Baghouz.** Ce n'est donc pas la fin à proprement parler de l'Etat Islamique.

### *Quelques chiffres à retenir*

L'UCLAT dénombre entre **450 et 600 enfants français** qui seraient actuellement en Irak et en Syrie. Près de **450 individus seraient décédés**, dont **325 décès** certains ont été recensés.

**290 individus sont d'ores et déjà revenus sur le territoire national français** et poursuivis. S'ajoutent à cela **131 enfants dont 125 reviennent de la zone syro-irakienne**, les autres venant du Yémen ou d'Afghanistan.

Près de **5 500 citoyens ou résidents d'Europe ont rejoint le djihad en Syrie et en Irak**, et **7 000 depuis l'Afrique du Nord.**

### ***LA MENACE LIEE AUX CAS DES REVENANTS ET DES SORTANTS DE PRISON***

L'UCLAT étudie deux phénomènes principaux dans l'état actuel de la menace terroriste. Les détenus radicalisés et leur suivi une fois qu'ils seront sortis de prison ; le phénomène des *Foreign Terrorist Fighters* (FTF) qui sont susceptibles de revenir sur le sol français et européen.

Une baisse notable de l'activité djihadiste est constatée par rapport à ce que nous avons connu entre 2015 et 2016. Comme le rappelle Gilles de Kerchove, il va falloir gérer la problématique liée aux

combattants toujours aux mains des kurdes, les « revenants » de la zone irako-syrienne ainsi que les « frustrés » du *djihad* – ceux qui n’ont pas réussi à rejoindre les théâtres d’opérations.

Une autre problématique concerne la capacité qu’aurait l’Etat Islamique de lancer de nouveaux projets sophistiqués provoquant un grand nombre de victimes. Selon Hans-Jakob Schindler, l’intention est là et demeure en dépit du changement de la capacité opérationnelle.

La première vague de remise en liberté concernant les individus condamnés pour avoir rejoint les théâtres d’opération s’effectue actuellement. Il s’agit de ceux ayant été condamnés à des peines faibles de 3-4 années d’emprisonnement. Se pose alors la question de leur suivi une fois leur peine effectuée.

Très peu d’individus parmi ceux qui sont déjà revenus ont commis des attaques. En revanche, ils disposent de réseaux épars et bénéficient de l’image méliorative du vétéran. La plupart des « revenants », souhaitent dès lors perpétrer des attentats, selon Hans-Jakob Schindler et Gilles de Kerchove. Il est donc nécessaire de se questionner sur le degré de dangerosité des individus auxquels les services de l’Etat sont confrontés.

Le défi auquel doivent faire face les institutions est en effet colossal puisque **près de 21.000 français ont été identifiés comme étant à différents stades de radicalisation.**

Gilles de Kerchove, Coordinateur européen de la lutte contre le terrorisme, préconise tout d’abord de déterminer le point de bascule. Le fait d’être radicalisé n’est en effet pas un crime en soi. Ce qui l’est en revanche, peut être par exemple le téléchargement de contenus à caractère terroriste, comme un tutoriel pour faire une bombe par exemple. Ainsi, il est nécessaire selon lui d’identifier les signes de radicalisation, de détecter les signaux faibles. Cela permet d’empêcher que quelqu’un de radicalisé essaie de préparer une attaque. L’enjeu réside principalement dans cette anticipation de la menace.

Selon le Coordinateur européen, éviter que la contagion radicale ne se propage rapidement chez les jeunes est primordial. La question de la « déradicalisation » se pose afin d’enrayer le phénomène de propagation.

De nombreux jeunes, ne s’étant pas rendus en zone irako-syrienne se sont inspirés de la propagande djihadiste et risquent à leur tour de passer à l’acte sans pour autant avoir de lien direct avec des membres de ces organisations terroristes.

## ***LA RECOMPOSITION DE LA MENACE***

Concernant l'Etat Islamique, le groupe s'est composé d'anciens officiers de Saddam Hussein n'acceptant pas le démantèlement de l'armée et de nombreux sunnites marginalisés par le pouvoir central chiite du Premier ministre de l'époque al-Maliki.

Selon toute vraisemblance, il y aura une nouvelle génération de combattants. Tout laisse à penser que l'Europe verra l'émergence d'une nouvelle organisation.

Les intervenants se rejoignent sur le fait que l'Afrique est à présent la nouvelle terre de *djihad*. Ce continent, et notamment la région sahélo-saharienne est aujourd'hui une zone où prospèrent et se recomposent les cellules djihadistes de l'Etat Islamique et d'autres groupes terroristes comme al-Qaïda et Boko Haram. Il est à noter que dans cette région immense et quasi-désertique, les alliances sont mouvantes souvent pour des raisons tribales. Le Sinaï est aujourd'hui en proie à une résurgence de l'Etat Islamique qui y conserve une force de frappe significative.

Un travail de coopération doit donc être mené avec les différents Etats africains afin d'enrayer, au mieux d'éradiquer la menace qui pèse sur la région et sur l'ensemble de la communauté internationale si les groupes parviennent à se reconstituer.

Le cas de l'Asie du Sud-Est est évoqué car la région est en proie à plusieurs foyers de recompositions djihadistes.

## ***LES AUTRES FORMES D'EXTREMISME***

Amin Boutaghane précise que d'autres menaces sont également à suivre avec la plus grande attention. Gilles de Kerchove prévient lui aussi qu'il faut craindre l'émergence d'autres groupes usant de la violence pour prôner leurs idées. Il s'agit de ceux en provenance de l'ultra-droite violente qui passent de plus en plus à l'action, et possiblement à l'avenir l'ultra-gauche qui profite des mouvements sociaux violents. Concernant l'extrême-droite, elle se développe au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Allemagne, aux États-Unis ainsi qu'en Nouvelle-Zélande. Le problème réside dans le fait qu'Europol par exemple n'a pas une vision claire de la problématique et différentes définitions sont proposées à ce sujet.

En outre, il est intéressant d'observer comment les djihadistes et l'extrême-droite se nourrissent entre eux. Malgré le fait qu'ils soient opposés idéologiquement, ils partagent toutefois une vision manichéenne du monde.

Concernant l'extrême-gauche en France et à l'international, le phénomène des black blocks est significatif.

L'émergence de terroristes « écologistes » est aussi observable, c'est-à-dire, des individus qui considèrent qu'il n'y a pas assez d'efforts réalisés sur les questions climatiques et qui pourraient devenir violents. Comme l'explique Gilles de Kerchove, il est également probable de voir prochainement l'émergence de technophobes. Dans un monde où la technologie change le monde, il est possible de voir émerger des groupes violents qui refusent l'avancée technologique.

### ***LA PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'EVOLUTION DE LA MENACE***

Prendre en compte la menace liée aux nouvelles technologies par l'usage qu'en font les terroristes est essentiel.

Gilles de Kerchove insiste sur l'enjeu que constitue le « califat virtuel », mais aussi, tout comme Mark Wallace, Gilles de Kerchove et Hans Jakob Schindler, sur l'importance de le contrôler. Outre la perte de son territoire physique, l'Etat Islamique détient toujours un territoire virtuel. Après les différentes défaites territoriales, les djihadistes ont tendance à se rendre sur des plateformes décentralisées avec des logiciels open source. Ils peuvent également crypter leurs communications.

Le Coordinateur européen rappelle également l'inquiétude qui perdure avec le *djihad* virtuel avec notamment ce qu'il appelle « l'enfermement algorithmique », qui signifie que lorsqu'un mot clef est inscrit dans un moteur de recherche les algorithmes l'enregistrent et l'internaute reçoit ensuite des contenus similaires. En d'autres termes, un individu qui recherche des informations *via* internet sur le *djihad* et l'Etat islamique recevra naturellement du contenu faisant écho à sa recherche.

Gilles de Kerchove préconise pour cela une modification des algorithmes. Des discussions avec les sociétés de l'Internet sont en cours afin de contrer les problématiques liées au cryptage. L'objectif est d'obtenir ensuite le retrait des vidéos à contenu propagandiste. **En 2016, 80% de la propagande était diffusée sur les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter.** De nos jours,

ces réseaux représentent 40% de la diffusion, le reste passant par des réseaux plus restreints. Ces derniers étant plus petits, la visibilité en est réduite, et donc l'obtention d'informations est plus compliqué ce qui freine la radicalisation. Toutefois un combat important est à mener pour éviter à ces individus de pouvoir prospérer à nouveaux sur ces différents moyens de communication.

Les réseaux sociaux sont multi-usages. Outre la possibilité qu'ils offrent de recruter et de diffuser la propagande djihadiste, ils permettent d'obtenir des financements.

Hans-Jakob Schindler explique que pour se financer, les terroristes ont cherché des alternatives auprès de la crypto-monnaie, dont le bitcoin. De nombreuses opérations de blanchiment d'argent permettent d'injecter de l'argent dans le circuit de l'économie légale. Cela permet de stocker la valeur et de la transférer vers leurs organisations. La crypto-monnaie représente l'avantage d'être accessible au plus grand nombre et comme elle n'est pas considérée comme un actif financier elle ne peut être ni saisie ni gelée.

Ces nouvelles technologies présentent donc un risque. Il rappelle que l'Etat Islamique est parvenu à devenir l'organisation terroriste la plus riche du monde. Il insiste donc sur une refonte législative. Au sein de l'Union européenne, la 5<sup>ème</sup> directive contre le blanchiment d'argent a été adoptée pour tenter d'enrayer ce phénomène.

## ***L'EUROPE ET LA LUTTE ANTITERRORISTE***

Kevin Jackson, Directeur exécutif du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT) pose la question de savoir si l'Europe a les moyens et les ressources pour empêcher ces combattants « revenants », qui ont réussi à s'échapper, de revenir en Europe clandestinement.

Manuel Navarrete, Directeur du Centre européen de lutte contre le terrorisme (ECTC) à Europol, rappelle que l'Etat Islamique est toujours une menace pour l'Union Européenne. La multitude d'informations collectées au niveau européen concernant les djihadistes doit ensuite être gérée afin de déterminer ce qui est important. L'analyse doit être minutieuse afin d'avoir une idée précise de la menace sur le court et le moyen terme. En ce sens, la coopération et la coordination sont essentielles entre les pays.

Il relève une amélioration qui se constate notamment au regard de la diminution d'attaques en comparaison avec le pic d'attentats ayant eu lieu en Europe en 2015-2016, jusqu'en 2017-2018 (comptabilisant respectivement 68 et 13 décès liés au terrorisme). Depuis 2018, l'Europe

comptabilise moins d'attaques grâce à de nombreux projets déjoués. Les Etats membres ont réussi à mieux anticiper la menace. Les résultats ne sont pas encore optimaux mais une nette amélioration est sensible au niveau de la détection en Europe et en dehors de nos frontières. Toutefois, ce travail doit encore être renforcé.

Actuellement, l'Europe doit faire face à quelques retours clandestins de combattants, dont certains ont d'ores et déjà perpétré des attaques à l'instar de Mehdi Nemmouche au Musée Juif de Bruxelles en mai 2014. En cela, il est nécessaire d'adopter une démarche globale pour empêcher les retours volontaires.

Pour cela, les efforts doivent être concentrés sur trois domaines clés :

- Les **frontières** : permettre que tous les pays disposent des informations nécessaires en utilisant le système Schengen, Europol et Interpol. Pour cela, il faut également un renforcement des contrôles aux frontières.
- L'**interopérabilité** : connecter à l'avenir tous les systèmes informatiques
- Le **financement** : renforcer la lutte contre le financement du terrorisme

### ***LE FINANCEMENT DE L'ETAT ISLAMIQUE***

Lorsque l'Etat Islamique disposait d'un territoire, sa principale source de financement s'appuyait sur l'extorsion des populations locales, le prélèvement d'impôt sur le commerce et surtout sur le trafic de pétrole. Ce dernier s'appuyait sur les réseaux déjà développés depuis que le régime de Saddam Hussein était sous sanction. Parallèlement, les rançons et peut-être le financement par des Etats tiers (il s'agit d'une zone grise) ont pu renforcer les finances de l'Etat Islamique. L'esclavage et la traite d'êtres humains, notamment des femmes, permettaient également au groupe de grossir son budget. Le groupe a diversifié ses sources de revenus en s'appuyant partiellement sur la vente du patrimoine archéologique.

#### ***...PAR LA VENTE DE BIENS CULTURELS ARCHEOLOGIQUES***

Bien qu'il ne s'agisse pas de la principale source de financement de l'Etat Islamique, l'organisation accordait des permis de fouille.

Gilles de Kerchove a la conviction les biens volés sont pour le moment stockés autour de la Syrie et de l'Irak en attendant que l'attention diminue et qu'ils seront remis sur le marché de l'art d'ici

6-7 ans dans les maisons de vente comme Sotheby's et Christie's. Sur le marché des antiquités les articles ne sont pas directement proposés à la vente.

Le dossier est compliqué puisque de nombreux acheteurs n'ont pas conscience qu'ils participent au financement du terrorisme. Au contraire, certains pensent rendre service en protégeant des pièces des mains de barbares. L'objet même en question n'est pas illicite contrairement à la traite d'êtres humains ou au trafic de drogue. Il s'agit d'un cercle vicieux.

L'exemple d'un colonel de l'armée américaine illustre la lutte qui peut être menée contre le trafic de biens culturels. En mission en Irak, il entre dans le Musée archéologique de Bagdad en 2003 et découvre que les 2/3 ont été volé. Il raconte avoir téléphoné à son général en lui demandant une permission de quelques jours pour essayer de recouvrer les biens. Près de 15 ans plus tard, il les traque toujours et est devenu l'enquêteur en chef du Procureur de New-York. Son travail est si performant que la maison Sotheby's a cessé de vendre des pièces mésopotamiennes, étant systématiquement saisies et rendues au pays d'origine. Redonner ces biens permet d'aider la Syrie et l'Irak à reconstituer leur identité dans des pays pluriels où il y a des yézidis, des kurdes, des chiïtes, des sunnites...

La faible judiciarisation liée à ce trafic culturel rend le sujet d'autant plus discret. Les ressources permettant les enquêtes de police sont donc restreintes et peu d'affaires voient le jour.

Hans-Jakob Schindler ajoute que la résolution 2347 du Conseil de Sécurité de 2017 énonce qu'il s'agit d'un enjeu important dans le financement et que des mesures opérationnelles sont listées de manière à être déployées par les Etats membres au niveau des contrôles et des procédures sur le marché de l'art. Dans les maisons de vente les plus importantes, pour 100.000 articles en vente par an seulement une dizaine de personnes est présente pour vérifier et contrôler ce qui est présenté aux acquéreurs. Même dans les maisons de vente les plus prestigieuses, le budget alloué aux contrôles est très limité.

En 2016, la Suisse a fermé la voie privilégiée de ces ports-francs en faisant la liste des articles entreposés et en limitant le délai de stockage.

Toutefois, cette question ne revêt pas uniquement une problématique de financement du terrorisme mais aussi une importance en terme idéologique. Ce que l'Etat Islamique voulait faire c'était détruire l'identité de l'Irak de manière à instauré une société en noir et blanc, dépourvue de culture. La propagande diffusait l'information selon laquelle les sites archéologiques étaient détruits.

## **P**REMIERE TABLE-RONDE : L'AVENIR DE LA MOUVANCE DJIHADISTE

Cette table-ronde rassemble Shiraz Maher, Wassim Nasr et Petter Nesser. La table est modérée par Kévin Jackson. Les différents invités livrent leur expertise sur l'avenir de la mouvance djihadiste.

**Shiraz Maher** est Directeur du centre international pour l'étude de la radicalisation (ICSR) au King's College de Londres

**Wassim Nasr** est Journaliste spécialiste des mouvements djihadistes

**Petter Nesser** est Chercheur au groupe de recherche sur le terrorisme, FFI

**Kévin Jackson** est Directeur d'études au Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT)



Si une étude était menée sur les deux dernières décennies, il serait démontré que la mouvance djihadiste s'est montrée très résiliente.

Certains chercheurs, dont Shiraz Maher, Directeur du Centre international pour l'étude de la radicalisation au King's College de Londres, posent la question de savoir si nous sommes alors en train de gagner sur l'idéologie prônée par les groupes terroristes. Selon lui, la réponse est négative car nous ne nous y prenons pas de la bonne manière.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la focale était essentiellement orientée vers le camp des rouges allant des socio-démocrates aux socialistes les plus convaincus et violents, comme Staline. Pour contrer le communisme, des réponses ont été apportées par les différents pays afin d'endiguer et d'empêcher les partis de prospérer.

De nos jours, la période est critique et il est important pour notre société de pouvoir y apporter une réponse.

### ***LA PREGNANCE DU TERREAU DE LA MOUVANCE DJIHADISTE***

Bien que certains facteurs semblent favoriser l'émergence de mouvements djihadistes, ce qui a été observé en Syrie était totalement inattendu selon Shiraz Maher. Si quelqu'un avait émis l'hypothèse que le régime syrien allait s'effondrer et que des régions seraient reprises par un califat, il n'aurait pas été pris au sérieux. De nos jours certains éléments ayant permis l'émergence et le développement du proto-Etat demeurent. Shiraz Maher émet la crainte que la Syrie continue d'être en crise tout au long de notre génération car les raisons structurelles et idéologiques sont toujours prégnantes.

### ***DES RAISONS STRUCTURELLES AU CHAOS SYRIEN : RAISONS SOCIO-ECONOMIQUES***

Petter Nesser, Chercheur au sein du groupe de recherche sur le terrorisme (FFI), souligne que la Syrie présentait initialement les conditions idéales pour accueillir l'émergence d'un califat islamiste, d'autant plus qu'elle a un statut symbolique très particulier.

L'Etat Islamique s'est développé dans des zones peuplées majoritairement de sunnites pauvres, considérés comme perdants sous les régimes de l'époque. Ces personnes vivent dans une insécurité totale, ignorant s'ils se réveilleront le lendemain matin ou si leur maison ne sera pas détruite d'un instant à l'autre, avance Shiraz Maher.

Dès lors, l'idée que la fin du califat territorial ou physique marque la fin de l'Etat Islamique est erronée. La vulnérabilité de cette population demeure et reste un terreau fertile pour les groupes terroristes qui se servent de ses fragilités. Le « califat » n'a pas permis de faire évoluer leur situation comme espéré. Ainsi, l'émergence de tels mouvements est toujours envisageable, d'ailleurs ils sont toujours présents. L'Etat Islamique continue de perpétrer des attaques dans différentes zones de Syrie et d'Irak. Par ailleurs, la menace sera persistante tant que les problèmes sous-jacents demeurent.

En effet, les problèmes économiques auxquels est confrontée la population sur place ont motivé les combattants djihadistes, même si ce n'est pas l'unique facteur. Aujourd'hui, les séquelles de la guerre sont toujours prégnantes et obligent de nombreux syriens à vivre dans des conditions précaires. Néanmoins, la plus grande partie de la population sunnite était déjà dans des camps avant la guerre où les enfants grandissaient dans des conditions déplorables, selon Wassim Nasr. Un tel environnement favorise une large diffusion de l'idéologie islamiste qui se nourrit de ces frustrations et de cette précarité. Ce dernier estime que ces enfants, probablement d'ici deux à trois ans, rejoindront le conflit que ce soit au nom de l'Etat Islamique, d'Al-Qaida ou d'une autre organisation. En outre, il est indispensable de prendre la mesure de cet enjeu et de ses conséquences.

### ***L'ANTAGONISME DES VISIONS OCCIDENTALES ET DES MOUVANCES DJIHADISTES : RAISONS IDEOLOGIQUES ET RELIGIEUSES***

Wassim Nasr, Journaliste spécialiste des mouvements djihadistes, appelle les pays de l'Occident à être moins focalisés sur les combattants occidentaux, qui constituent un faible pourcentage dans ces mouvements. Toutes sortes de personnes ont rejoint ces mouvements qui ont commencé à émerger suite à la défaite de 1967 quand le conflit s'est déplacé à l'Est du Jourdain.

Pour comprendre ce qu'est aujourd'hui l'Etat Islamique, de sa composition à l'orientation idéologique, il faut voir ce mouvement comme politiquement révolutionnaire. Cela est difficilement compréhensible dans nos pays occidentaux, qui plus est laïcs. Il est nécessaire de comprendre que la religion peut être le moteur de mouvements politiques.

Le projet révolutionnaire proposé peut paraître fort attrayant, puisque c'est de nos jours un des seuls proposés. Les idées proposées sont aisément accessibles ainsi que le discours propagandiste. Dès lors, cette mouvance continuera de prospérer tout au long du siècle estime Wassim Nasr.

## ***UNE REGION FACILEMENT ACCESSIBLE***

Outre l'aspect religieux et l'idéologie révolutionnaire, la proximité avec les frontières de l'Europe et des pays arabes a favorisé l'implantation du califat dans la région syro-irakienne.

Shiraz Maher parle d'opportunisme- évoquant la notion de « criminalité opportuniste ». Autrefois, si un individu désirait partir faire le *djihad* il fallait qu'il se rende en Afghanistan, au Yémen, ou en encore en Somalie, ce qui était compliqué. En effet, il était confronté à des barrières à l'entrée des pays tiers ayant leurs propres visas. Par ailleurs, le coût du voyage était conséquent.

Désormais, se rendre en Syrie est plus aisé. La zone est aux portes de l'Europe et cela est moins complexe et moins coûteux. Dans le cas d'un jeune djihadiste d'une quinzaine d'années, réunir 300 à 400 euros est plus accessible. Concernant la question du visa, celle-ci se résout très facilement pour les Occidentaux. En somme, d'une manière logistique c'est assez simple. Cela explique l'attrait plus important pour se rendre sur ce théâtre d'opérations.

## ***LES NOUVELLES TERRES DE DJIHAD***

Selon Petter Nesser, Chercheur au groupe de recherche sur le terrorisme (FFI), l'Afghanistan revêt toujours une valeur symbolique particulière dans l'histoire du djihadisme. Il y a fort à penser que d'autres combattants étrangers se rendront dans ce pays, malgré le fait que les conditions idéales pour le développement d'un califat comme celles qui ont été observées en zone syro-irakienne, ne seront pas réunies.

Du fait de l'idéologie révolutionnaire qui est à l'œuvre, les populations asiatiques peuvent être également attirées. En Asie du Sud-Est, et particulièrement aux Philippines, une islamisation extrémiste est en cours de propagation. Pourtant peuplées très majoritairement de chrétiens, le sud de l'île a été le théâtre de cinq mois de combats – devenant une sorte de refuge pour des combattants djihadistes.

Shiraz Maher affirme que les problèmes locaux peuvent exacerber une situation mais n'en sont pas nécessairement le moteur - les motivations des individus djihadistes n'étant pas toujours clairement définies. D'autre part, il faut distinguer une personne locale qui adhère à l'idéologie de l'Etat Islamique et un européen qui se joint au mouvement. Les dynamiques sont totalement différentes. Dans le premier cas, la vulnérabilité liée à la pauvreté, la détérioration des conditions de vie, appelle à une aspiration de changement – à l'instar de ce qu'il s'est passé en Irak et en Syrie. Sur le terrain, les populations doivent prendre des décisions difficiles et pragmatiques pour protéger leurs familles. Selon Shiraz Maher, ce qui est perçu comme une montée islamiste n'est autre que des

problèmes locaux liés aux relations entretenues entre les individus et l'Etat. En d'autres termes, c'est essentiellement une dynamique locale qui se manifeste.

Wassim Nasr ajoute qu'aux Philippines, les mêmes personnes qui se battaient contre les Américains étaient contre le gouvernement central chrétien et souhaitaient obtenir plus d'autonomie et d'indépendance. En cela, le djihadisme représentait une alternative et les membres finissaient par intégrer les groupes terroristes comme Al-Qaida et désormais l'Etat Islamique. Aujourd'hui, les problèmes sont les mêmes. Seule la bannière a changé.

Petter Nesser note l'intérêt d'observer les mobilisations locales dans les mouvements djihadistes, central et essentiel selon lui. Un élément du conflit local alimente et rend possible le fait d'avoir des réseaux de recrutement pour les djihadistes. Au regard de l'historique des réseaux, il est visible que certains acteurs entreprennent dans une zone où ils exploitent les facteurs locaux afin de mobiliser la population. La structure et l'agent se combinent ensuite.

### ***FRACTURE AVEC LE TERRORISME PRECEDENT DU FAIT DES TECHNOLOGIES***

La technologie est exploitée et utilisée par les mouvements djihadistes à plusieurs fins.

Les réseaux sociaux permettent aux membres de l'Etat Islamique d'établir une discussion avec des individus éloignés géographiquement. Cela constitue un changement majeur dans la communication. Auparavant, pour prêter allégeance à Al-Qaida il fallait attendre que Ben Laden ou Al-Zawahiri, à l'époque numéro 2 d'Al-Qaida, fassent un discours, puis qu'il soit transmis. La communication à double sens était inexistante. Désormais, du fait des innovations technologiques il est aisé d'être en relation avec un individu qui a rejoint l'Etat Islamique dans la même région que soi et d'échanger.

Dans un autre registre, l'efficacité des innovations a été une fois de plus prouvée. En Allemagne, une attaque avec un pistolet produit à l'aide d'une imprimante 3D a été perpétrée.

Toutes ces innovations vont être utilisées par les djihadistes qui sont toujours prêts à exploiter les dernières technologies. Il est donc nécessaire de suivre plus consciencieusement l'usage opérationnel que peuvent faire les djihadistes de ces nouvelles technologies.

## ***LE ROLE DES FEMMES PERMETTANT LA PERPETUATION DES MOUVEMENTS DJIHADISTES***

Autrefois, les femmes avaient l'interdiction de mourir en tant que martyr. Dorénavant, elles sont autorisées à poser des bombes et commettre des attentats suicides. Une véritable évolution de leur rôle s'est opérée au sein des mouvements djihadistes – posant ainsi la question de leur avenir au sein de l'Etat Islamique et de leur implication.

Hans-Jakob Schindler fait la distinction entre le projet d'Etat proposé par l'Etat Islamique et l'avant-garde que constituait Al-Qaida. Dans le premier groupe, les femmes ont été invitées à rejoindre le califat et à répondre au rôle qui leur est attribué. Dans le magazine hebdomadaire de l'Etat Islamique, à la fin de l'époque territoriale, un appel généralisé a été lancé pour mobiliser les femmes. Ce message s'adressait aux femmes du monde entier. Dans ce contexte, la mobilisation souhaitée est orientée dans le but de les faire commettre des attentats terroristes.

Le discours narré par les médias faisant circuler des stéréotypes comme le lavage de cerveau dont auraient été les cibles ces femmes de djihadistes, réfutent toute capacité aux femmes d'agir librement, ce qui constitue une erreur estime Hans Jakob Schindler. Une distance doit être prise. En rejoignant des groupes terroristes, les femmes ont pris une décision en connaissance de cause.

A écouter ce qui ressort de certains entretiens d'anciens membres de l'Etat Islamique désormais détenus, les femmes font preuve d'une plus grande implication dans les exactions commises. Petter Nesser reconnaît une plus grande implication des femmes dans le terrorisme international djihadiste tout en nuanciant leur représentation en tant que combattantes. La plupart ont des rôles de recruteuses.

En somme, ce sont les femmes qui permettent aussi de maintenir l'idéologie de l'Etat Islamique. Les enfants éduqués dans cette idéologie, principalement par leur mère, constituent quant à eux la relève du mouvement.

Hans-Jakob Schindler avance l'impuissance des sociétés occidentales face à cette problématique ne sachant pas véritablement comment agir pour anticiper et contrer la menace. Il souligne l'existence actuellement de débats pour décider si des enfants de 5-6 peuvent être réinsérés dans la société, sans pour autant présenter un danger quelconque.

## ***L'APRES BAGHDADI***

Lorsque le calife auto-proclamé, Abou Bakr al-Baghdadi est arrivé en 2010 il n'était qu'un homme parmi d'autres. Il ne représentait pas une pièce maîtresse de l'organisation. Wassim Nasr insiste sur le fait que les sociétés n'ont pas imaginé à l'époque qu'il deviendrait le calife de l'Etat Islamique.

Lorsqu'il a pris le pouvoir, l'organisation était quasiment détruite en 2010 et il a réussi à l'exporter de l'Irak en l'étendant au niveau mondial – en commençant par s'implanter en Syrie. Des combattants sont partis un peu partout dans le monde pour mener le combat et continuer à faire prospérer le groupe. Aujourd'hui, en dépit des défaites territoriales essuyées par le groupe, celui-ci peut s'appuyer sur la myriade de filiales dont il dispose.

La mort du calife autoproclamé, Abou Bakr al Baghdadi, ne change rien. C'est purement et simplement une victoire symbolique pour l'Occident. Toutefois, pour l'organisation cela ne change rien. Nous l'avons vu avec la mort d'Oussama Ben Laden ou encore avec celle de Abou Moussab al Zarqawi, le mouvement continue car il y a un nouveau chef qui émerge et qui impose son autorité à travers l'action.

## ***VERS UNE COHESION INTERNE DE L'ORGANISATION ETAT ISLAMIQUE ?***

Wassim Nasr estime qu'il est trop tôt pour évoquer une cohésion interne – le groupe ayant connu de nombreuses dissensions. Lorsque Abou Bakr al-Baghdadi s'est auto-proclamé « calife » les divisions internes et externes ont été exacerbées. De nos jours, les conflits internes pourraient se résorber entre ceux qui le considéraient comme laxiste et d'autres comme trop radical. Par ailleurs, sa mort était espérée par certains qui l'accusaient de la perte du califat territorial.

La figure du chef étant symbolique, il est évident qu'il sera très vite remplacé. Petter Nesser rappelle que les différentes régions ont fait vœu de loyauté et de fidélité envers le califat.

L'histoire du djihadisme est composée d'une succession de conflits internes, comme le cas afghan par exemple. Ces mouvements ont toutefois survécu et se sont renforcés dans le temps. La mort d'al-Baghdadi ouvre la possibilité de voir émerger de nouvelles factions et de nouvelles alliances au sein de l'Etat Islamique, voire de fusions entre différents affiliés d'Al-Qaïda. Une rivalité existe toujours entre les différents groupes. Chacun est en concurrence avec l'autre pour prendre le leadership dans les différentes régions.

Historiquement, Al-Qaïda était constitué de quelques centaines de personnes en Afghanistan. Le réseau n'était pas très sophistiqué et pourtant l'attentat du 11 septembre a été savamment orchestré. Pourtant, il y a eu une fragmentation des mouvements salafistes djihadistes dans le monde entier (Corne de l'Afrique, Nord de l'Afrique, Moyen-Orient, Afghanistan, Philippines,...). Au cours de la période récente, un processus de prolifération en termes de mouvements et de groupes a été observé. Parallèlement, un processus d'hybridation a eu lieu entraînant des rivalités entre les mouvements. Cela signifie que chaque mouvement avec son idéologie spécifique cherche à attirer des profils différents. La question se pose sur la manière d'aborder cette hydre, quand auparavant la menace était unique.

### ***LES RAPPORTS ENTRE AL-QAÏDA ET L'ETAT ISLAMIQUE A L'AVENIR***

On observe parfois une continuité voire une connivence entre les deux entités. A titre d'exemple le bâtiment dans lequel se trouvait al-Baghdadi au moment de sa mort appartenait à un commandant d'Al-Qaïda en Syrie. Les relations entre les deux groupes n'apparaissent donc pas si mauvaises, estime Hans-Jakob Schindler.

Toutefois, l'Etat Islamique et Al-Qaïda préparent fréquemment des attaques suicides pour se détruire mutuellement. Par ailleurs, certaines *fatwa* ont été émises par Al-Qaïda pour viser l'Etat Islamique considérant le groupe et son chef al-Baghdadi comme illégitimes. En effet, Al-Qaïda n'a jamais reconnu le calife autoproclamé, Abou Bakr al-Baghdadi.

En revanche, dans la région du Sahel par exemple les deux groupes se tolèrent en raison des transfuges qui ont été opérés entre Al-Qaïda et l'Etat Islamique. Suite à la mort du calife autoproclamé, Al-Qaïda a accepté d'accueillir d'anciens combattants tout en n'occultant pas entièrement le conflit qui les sépare.

Petter Nesser souligne le fait qu'il faut distinguer groupes locaux des réseaux internationaux. Ces derniers acceptent une coopération basée sur des intérêts communs voire des ennemis communs. Par exemple, à regarder les réseaux européens, la distinction entre les deux entités n'est pas aisée. Dans le cas des attentats de Charlie Hebdo des individus en lien avec les deux groupes ont coopéré. A un niveau plus local, ils travaillent ensemble dans le Sahel par exemple grâce à une bonne entente.

## ***CONCLUSION SUR L'EVOLUTION DE LA MENACE DJIHADISTE ET SON FUTUR***

L'Etat islamique demeure une organisation terroriste puissante souligne Petter Nesser. Son unité territoriale et l'appareil de propagande élaboré en témoignent. L'idéologie djihadiste a gagné des adeptes depuis ces dernières années. La mobilisation qui a été constatée au cours de la guerre en Syrie est sans précédent. Aujourd'hui, en dépit des défaites territoriales, la matrice idéologique demeure bel et bien présente et ne cesse de trouver écho auprès de nombreux jeunes. En effet, Petter Nesser attire l'attention sur le fait que l'activité de ces groupes et réseaux demeure importante.

Pour conclure, Petter Nesser estime que le terrorisme connaît des cycles de 40 ans. Quatre vagues ont été recensées précédemment, à savoir le mouvement anarchiste, anticolonialiste, la nouvelle gauche, et les courants religieux (de la Révolution en Iran en 1979 à nos jours). La fin du cycle se situerait donc actuellement. Toutefois, le djihadisme devrait continuer à évoluer car celui-ci est en pleine mutation.

## **D** EUXIEME TABLE RONDE : EXTREMISME EN LIGNE ET RADICALISATION

Le second panel réunit Amin Boutaghane, Charlotte Collonge et Hany Farid. La table-ronde a été modérée par Lucinda Creighton.

Les discussions s'articulent autour du contre-discours, du rôle des institutions et leurs limites, le rôle et l'efficacité des technologies dans la lutte contre le terrorisme et sur la coopération et les initiatives communes dans la lutte et la prévention de la radicalisation violente.

**Amin Boutaghane** est Chef de l'Unité de Coordination de la Lutte contre le Terrorisme (UCLAT)

**Charlotte Collonge** est en charge du contre-discours au sein du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)

**Hany Farid** est Conseiller principal du Counter extremism Project (CEP)

**Lucinda Creighton** est ancienne Ministre irlandaise des affaires européennes et actuelle Conseillère principale au sein du Counter Extremism Project (CEP)



## ***INTRODUCTION***

On constate de plus en plus que la radicalisation islamiste s'effectue au travers de l'internet et des différents réseaux sociaux. Ces plateformes ont par ailleurs permis à différents groupes terroristes, outre le fait de recruter, de planifier des projets d'attentats. En effet, chaque attaque a bénéficié d'une coordination en ligne où des individus ont pu être radicalisés par ces canaux de diffusion et fomenter des attaques terroristes. La gestion du cyberspace est donc un enjeu majeur dans la lutte antiterroriste. Par ailleurs, du fait de l'évolution constante des technologies, de nombreux défis restent toujours à relever. Les différents gouvernements tentent de s'adapter pour protéger au mieux les citoyens contre des attaques potentielles mais se heurtent parfois au refus des différents canaux de diffusion de coopérer.

## ***LES DIFFERENTS ACTEURS DANS LA PREVENTION ET LE « DESENGAGEMENT » VIOLENT***

La prévention de la radicalisation constitue le cœur de l'activité du Counter Extremism Project (CEP) qui travaille avec les gouvernements, les services de renseignement ainsi qu'avec des organisations européennes.

Concernant le Comité Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) et l'Unité de Coordination de la Lutte Antiterroriste (UCLAT), les deux entités œuvrent quotidiennement pour anticiper, lutter et endiguer la radicalisation violente. Parfois, ces deux structures sont amenées à coopérer sur différents projets.

## ***LES DIFFERENTES PLATEFORMES POUR PREVENIR ET ENDIGUER LA RADICALISATION***

Amin Boutaghane, Chef de l'Unité de Coordination de la Lutte Antiterroriste (UCLAT), rappelle que l'état de la menace terroriste nécessite une analyse de fond qui doit permettre d'entraver au mieux celle-ci. Cela passe à la fois par des suivis, par des dispositifs et des techniques de renseignement. Ce dernier rappelle que l'ensemble des services de renseignement est impliqué dans ce combat. Ils jouent notamment un rôle d'anticipation afin d'éradiquer au mieux la menace. Ces derniers tentent chaque jour d'appriivoiser ces nouvelles menaces terroristes en ayant une meilleure connaissance et une meilleure gestion du cyberspace, utilisé et exploité par les différents groupes terroristes.

Les différents réseaux sociaux ont permis aux terroristes de se coordonner pour fomenter ou réaliser des attaques mais aussi à diffuser *via* les réseaux sociaux ce qu'Amin Boutaghane qualifie de « poison mental », c'est-à-dire, l'idéologie promue par ces différents groupes. Des vidéos violentes sont postées régulièrement sur ces réseaux sociaux – mettant généralement en scène des décapitations et diverses exactions commises. Des individus, parfois mineurs, ont pu avoir accès à ces vidéos offertes par des canaux de diffusion très larges.

Il a donc fallu intervenir en amont. Pendant un moment, la réactivité pour effacer ces contenus n'était pas suffisamment efficace. Ces contenus étaient généralement retirés en une semaine puis le délai est passé à 24h. Une fois élu le Président français Emmanuel Macron a considéré qu'il fallait se mobiliser entre les pays pour obtenir le retrait de ces contenus en moins d'une heure. De nos jours, grâce à une réelle volonté et une mobilisation très forte, le temps d'effacement des contenus visés a pu être sensiblement amélioré. Pour ce faire, de nombreux acteurs ont été mobilisés : des acteurs de l'internet, des services de renseignement, etc...

Aujourd'hui, différentes plateformes jouent un rôle considérable dans la prévention de la radicalisation et dans le signalement de contenus djihadistes.

Amin Boutaghane désigne tout d'abord la **plateforme Pharos** qui dépend de la Police judiciaire en France et qui recueille la plupart des contenus les plus dangereux et propagandistes. Au-delà des contenus à caractère terroriste la plateforme recueille aussi des informations sur la pédopornographie.

Pour prendre les mesures nécessaires, l'office qui gère Pharos s'appuie sur l'article 6-1 de la loi de confiance dans l'économie numérique. Toutefois, c'est un dispositif extrêmement complexe du point de vue technique et logistique ainsi que procédural. Au cours de l'année 2018, la plateforme Pharos, a adressé 12.100 demandes de retrait indique Amin Boutaghane.

On retrouve également un autre outil développé par Europol, **l'Internet Referral Unit (IRU)**, qui centralise les informations et qui est devenu un outil à la fois de stockage et de dynamique sur les recherches en matière de contenus à caractère terroriste. Cette plateforme a beaucoup œuvré dans le retrait des contenus djihadistes en moins d'une heure. L'IRU est une référence au plan européen. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire voire essentiel que les grands groupes d'internet s'emparent du sujet et apportent des réponses fermes.

## ***L'ACTION DU COMITE INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CIPDR)***

Comme le rappelle Charlotte Collonge, en charge du contre-discours au sein du CIPDR, la structure fixe les orientations de la politique gouvernementale en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Parmi les attributions du CIPDR, le développement du contre-discours sociétale est un axe jugé indispensable par les autorités. Il a été observé, après le lancement du site STOP DJIHADISME, que le discours institutionnel connaissait une audience limitée. Un certain public reste effectivement en retrait de la zone d'action de l'Etat. Il s'agit de la "zone grise" qui comprend principalement des jeunes pouvant être intéressés voire familiers avec la propagande salafo-jihadiste. En cela il était nécessaire de proposer un autre contre-discours qui émanerait, cette fois-ci, de la société civile. Le travail du CIPDR consiste donc à mobiliser des initiatives crédibles pour s'adresser à ces jeunes (12-25 ans) en mobilisant la société civile dans son ensemble. Ceci explique pourquoi le Comité travaille en partenariat avec différents acteurs, parmi lesquels des associations.

Le CIPDR travaille avec environ 20-30 associations sur le terrain et en ligne. Une évaluation est menée afin de mesurer l'impact cognitif que leur action a sur les individus ciblés. C'est un processus lent et toujours en cours.

Les membres de la structure travaillent sur différents aspects : **la promotion des valeurs citoyennes, le vivre-ensemble et les valeurs positives**. En effet, comme l'explique Charlotte Collonge, le contre-discours c'est aussi l'apport de valeurs positives et d'un discours alternatif. L'objectif étant de parvenir à établir une contre-propagande. Le CIPDR soutient certaines initiatives notamment la diffusion d'une dizaine de pièces de théâtres. Des ateliers de sensibilisation sont également développés, l'idée étant d'agir au plus près des jeunes.

Pour ce qui est du cyberspace, le CIPDR travaille avec une quinzaine d'associations avec qui il entretient des liens étroits.

## ***LES CONTENUS DJIHADISTES EN LIGNE ET LEUR PROLIFERATION***

Hany Farid, Conseiller senior au sein du Counter Extremism Project (CEP) constate un développement des technologies permettant d'identifier des contenus djihadistes en ligne.

Des lacunes demeurent toutefois. Le secteur des technologies est prévisible, selon lui, que ce soit dans le contenu terroriste, l'exploitation des enfants ou encore la pornographie. Au début, on nie

l'existence du problème, ensuite on accepte que celui-ci existe tout en le minimisant et ensuite on considère qu'il n'y a pas de solutions ironise Hany Farid. Toutefois, comme l'exprime ce dernier, ces problèmes peuvent être résolus.

Pour cela, il faut s'employer à mettre en œuvre différents procédés. En 2000, lorsque Hany Farid a travaillé sur la question de l'exploitation des enfants, il a observé une réticence de la part des entreprises à retirer ces vidéos pour des raisons de droits d'auteur. Pendant près de cinq ans les gouvernements ont tenté d'infléchir la position de ces entreprises qui ont catégoriquement refusé d'agir – arguant le fait que cela n'était pas réalisable.

Pourtant en 2008, ce dernier a développé avec Microsoft, photoDNA. Cette technologie permet de prendre des images d'exploitation, d'en extraire une signature numérique et ensuite de retrouver ce contenu partout où il pouvait être publié que ce soit sur Facebook ou encore Youtube. Lorsque les entreprises expliquent que le retrait de contenu est difficile c'est un leurre estime le Conseiller principal du Counter Extremism Project (CEP).

Cette technologie innovante a été mise en place en moins d'un an. Par la suite, cette solution a été étendue et cela fonctionne dorénavant sur les contenus audios et vidéos pour identifier et retirer ces contenus. Hany Farid explique que le taux d'erreurs est infime. D'autre part, ce système est autonome. Malgré cela, il est toujours question du streaming online. Pour cela, les nouvelles technologies doivent s'allier à des modérateurs humains. Cependant, Hany Farid rappelle que chaque jour la quantité de contenus publiés est phénoménale, ce qui rend le travail d'autant plus complexe.

Pour faciliter l'évolution et le retrait de ces contenus djihadistes, différentes actions doivent être mises en place.

*Trois possibilités d'actions selon Hany Farid :*

- Le public peut faire pression sur les entreprises
- Faire évoluer la législation : comme on peut l'observer au Royaume-Uni, dans l'Union européenne et aux États-Unis
- Les PDG peuvent transformer l'internet en décidant de retirer un certain contenu et en ne faisant plus de publicités à ces sites.

Toutefois, comme le rappelle Amin Boutaghane certaines sociétés sont réticentes à trouver des solutions à cette propagande djihadiste. A titre d'exemple, au cours du G7 l'an dernier, une frilosité à agir en ce sens était perceptible. Cela peut s'expliquer par le fait que les pertes financières liées au retrait de contenu seraient importantes.

### ***LA COOPERATION DANS LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION***

Il y a un continuum entre les différentes institutions et les différents acteurs mobilisés dans ce combat. On observe une véritable coordination entre l'UCLAT et le CIPDR. Le CIPDR est un organe préventif alors que l'UCLAT est davantage dans la coordination d'activités répressives. Pour autant, cela n'empêche pas les deux structures d'œuvrer ensemble.

**A titre d'exemple, sur le plan national de prévention de la radicalisation sur 60 mesures, l'UCLAT en a corédigé 33.** Sur le plan d'action contre le terrorisme, ils ont pris attache avec le CIPDR pour rédiger des mesures qui tiennent compte de ce qu'un service préventif peut faire. Les activités sont donc mêlées. Le CIPDR tente d'endiguer la radicalisation tandis que l'UCLAT est une réponse à la radicalisation. Le CIPDR en collaboration avec l'UCLAT a également mis en place un kit de formation à destination des professeurs et des chefs d'entreprise. L'UCLAT participe aux formations proposées par le CIPDR. L'unité travaille aussi avec l'Europe et notamment avec le Radicalisation Awareness Network (RAN). L'UCLAT entend également permettre une optimisation dans la collaboration avec le G5 Sahel et l'ensemble des pays de la bande sahélo-saharienne afin que la menace puisse être davantage anticipée et endiguée.

Pour ce qui relève de la collaboration au niveau européen, le RAN, le réseau de sensibilisation à la radicalisation, permet des échanges fructueux entre les différents acteurs : des *policy makers* comme des associations insiste Charlotte Collonge. Cela permet de voir ce qui se fait dans d'autres pays.

Des points de convergence dans la lutte contre la radicalisation sont observables entre des partenaires européens. Dès lors les différents pays peuvent s'influencer mutuellement.

A titre d'exemple, les Britanniques font appel à une agence de communication. Les associations s'y réfèrent pour développer ensuite des campagnes de contre-discours sur les réseaux sociaux et sur le terrain. Il y a également des comités territoriaux qui sont organisés au sein du Home Office afin d'adopter une stratégie adaptée. Charlotte Collonge préconise de s'en inspirer.

Le CIPDR est par ailleurs impliqué dans d'autres réseaux comme le ISCN (International Sustainable Campus Network) qui est une émanation de la Commission Européenne au même titre que le RAN. Le ISCN est orienté vers les policy makers. Il s'agit d'une enceinte fertile permettant de discuter de manière plus restreinte. Cela permet une comparaison pour analyser clairement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Grâce à ces rencontres, les trois contre-discours qui ont le plus d'impact auprès des jeunes ont pu être identifiés à savoir : la parole des repentis, des victimes du terrorisme et également le contre-discours religieux. Cela fait partie des enseignements très forts qui ont été entendus.

L'autre enseignement retenu réside dans l'adaptation du discours selon le public visé. Il est en effet essentiel de savoir à qui le discours s'adresse, c'est-à-dire, le bas du spectre ou une audience déjà sensible aux discours extrémistes. En fonction de l'audience, le discours doit être adapté

Lucinda Creighton, Conseillère principale au sein du CEP, estime qu'il y a encore des questions qui sont contestées, par exemple les filtres de téléchargement ou encore le fait de retirer un contenu djihadiste en moins d'une heure. Cette dernière insiste sur le rôle capital joué par les lobby qui ne souhaitent pas œuvrer pour le retrait rapide de ces contenus.

Hany Farid estime quant à lui que les plaintes des industries sont mal fondées. Il estime que ces entreprises n'ont pas l'intention de faire évoluer la situation car cela leur serait trop coûteux. Concernant le retrait de contenus en moins d'une heure, ils ne souhaitent pas avoir le souci du whack a mole.

Pourtant, une fois un contenu dangereux identifié et retiré, celui-ci peut réapparaître sur d'autres plateformes. En effet, Amin Boutaghane estime que ces contenus peuvent être à nouveau disponibles sur d'autres sites notamment sur le Dark Net. La technologie est pourtant capable d'éviter la dissémination de ces contenus. Il est donc nécessaire d'être vigilant et rapide dans l'élimination complète de ces vidéos. Il estime toutefois que le retrait d'un contenu dans l'heure peut être retardé. S'il y a une réserve opérationnelle, une procédure de silence, ou si un service a besoin de travailler sur le site celui-ci ne sera pas fermé.

Amin Boutaghane préconise une amende extrêmement lourde qui aurait un effet bien plus dissuasif. Lorsque les facteurs économiques sont en jeu, la réactivité est généralement décuplée.

## Troisième table ronde : La justice face au terrorisme

Ce panel s'intéresse à la justice face au terrorisme et notamment à l'état de la menace d'un point de vue judiciaire. Les trois intervenants, Isabelle Panou, Marc Trévidic et Hilde Vandevoorde, occupent ou ont occupé des rôles clés dans la lutte antiterroriste au sein des différentes institutions judiciaires françaises, belges et européennes. La table-ronde est animée par Sacha Belissa, Responsable du pôle judiciaire au sein du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT).

**Isabelle Panou** est Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Celle-ci a été en charge de l'enquête sur les attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

**Marc Trévidic** est un ancien Juge d'instruction au pôle antiterroriste du Tribunal de Grande Instance de Paris entre 2006 et 2015 et depuis 2018 il est Président de chambre à la Cour d'appel de Versailles

**Hilde Vandevoorde** est ancienne Avocate devenue Procureur spécialisé sur le crime organisé et le terrorisme. Depuis le 1 décembre 2017, elle est devenue Membre national pour la Belgique auprès d'Eurojust et dirige le groupe de lutte contre le terrorisme.

**Sacha Belissa** est Responsable du pôle judiciaire du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT)



## ***INTRODUCTION***

La nouveauté relative à ce *djihad* moderne, en lien avec la zone irako-syrienne, réside principalement dans sa massivité. Il exerce en effet une pression considérable sur les institutions judiciaires qui doivent s'adapter au même rythme que les pouvoirs politiques et législatifs. Sacha Belissa, Responsable du pôle judiciaire au sein du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT), rappelle qu'**au niveau européen on compte environ 5500 départs vers la zone irako-syrienne avec environ 1600 revenants, 1400 morts et environ 2500 disparus.**

**Pour ce qui concerne la France, plus de 1300 majeurs ont rejoint des organisations terroristes dans la région.** Ces chiffres ne prennent toutefois pas en compte le nombre d'adhérents à l'idéologie radicale qui soutiennent de manière insidieuse ceux qui ont ouvertement fait le choix du *djihad*.

Selon Sacha Belissa, la situation actuelle peut s'analyser sous deux angles différents :

- La première concerne les personnes présentes sur le sol français et européen et donc aux mains de la justice française et européenne.

**Au total, les tribunaux français ont jugé 477 personnes au cours de 188 procès depuis 2014: 10 procès d'assises, 164 en correctionnel et 14 au tribunal pour enfants.**

**Selon le Ministère de la Justice, 76% des 283 adultes français ou résidents français « revenants » ont été judiciairisés.** Ce chiffre s'explique par le fait que les femmes n'ont commencé à être judiciairisées qu'à partir de 2016.

Ce dernier rappelle que **sur 121 individus condamnés par les tribunaux français on compte 113 hommes et 8 femmes pour une moyenne de peine de sept ans d'emprisonnement.** Seulement quatre hommes ont été condamnés par une Cour d'assises. Le reste des individus a été jugé pour des infractions diverses : des projets d'attentats, des velléités de départ, des soutiens logistiques ou du financement. **La peine moyenne infligée sur l'ensemble du contentieux est de 6 ans et 8 mois d'emprisonnement.**

Depuis 2014, la moyenne de peine par année, toutes catégories confondues, n'a que légèrement augmenté suivant les années, malgré la volonté des pouvoirs politiques de durcir la politique pénale. A partir de 2016, le Procureur de la République, François Molins, exprime le souhait de

criminaliser les infractions à caractère terroriste notamment pour les individus ayant rejoint la zone irako-syrienne postérieurement aux attentats de 2015 - considérant qu'ils ne pouvaient ignorer l'idéologie mortifère de ces organisations à partir de cette date. Cette volonté de durcissement a tout de même eu du mal à voir le jour bien que l'on comptabilise au total 10 procès d'assises depuis 2016. Entre 2014 et 2016, il n'y en a eu aucun.

Le traitement judiciaire par les juridictions françaises et européennes conduit à une autre problématique. Il s'agit du suivi des « sortants » radicalisés de prison. **En France, 1/3 des condamnés pour des faits de terrorisme seront libérables d'ici 2020 et 75% d'ici 2022.**

En outre, la charge pour les services de renseignement est colossale. Pour répondre à l'urgence de la situation, le Premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé la création d'une unité spécifique afin de suivre, dès leur sortie de prison, les détenus terroristes ou considérés comme radicalisés.

- Le second défi concerne les combattants et leurs familles toujours présents sur zone - généralement détenus par les kurdes de Syrie ("Rojava") ou en Irak.

Un nombre important de djihadistes et de femmes ne sont en effet toujours pas revenus dans leurs pays d'origine. **Les Kurdes détiendraient environ 2000 djihadistes et 11 000 femmes et enfants étrangers. Pour les français, on compterait 60 hommes, 100 femmes et 250 enfants.**

Dans leur quasi majorité, les Etats européens ont rejeté l'hypothèse d'un retour de ces combattants - arguant le fait que ces djihadistes devaient être jugés à l'endroit où leurs crimes ont été commis. Selon certains Etats, les autorités kurdes seraient compétentes pour juger ce contingent en vertu du droit international. Ceci est toutefois contestable dans les faits. Les institutions judiciaires du Rojava ne sont pas assez formées et constituées. Ceci explique pourquoi les Kurdes appellent fréquemment les Etats à reprendre leurs ressortissants. Concernant l'Irak, une dizaine de combattants ont déjà été condamnés à des peines allant de la perpétuité à la peine de mort. Cependant, la peine de mort est contraire aux valeurs européennes – provoquant *de facto* une difficulté pour les Etats à accepter qu'un jugement, contraire aux valeurs françaises et européennes, puisse être prononcé. Enfin, demeure un risque non négligeable de dispersion de ces djihadistes, pouvant s'expliquer par l'instabilité de la région générée par le retrait américain et l'offensive turque.

## ***L'ÉVOLUTION DU DROIT***

En 2000, le traitement réservé aux personnes ayant fait le choix de partir faire le *djihad* était totalement différent de celui que l'on connaît actuellement rappelle l'ancien Juge antiterroriste Marc Trévidic. Dans le cas des filières bosniaques, ceux qui avaient rejoint la Bosnie, alors en guerre contre la Serbie, n'étaient pas poursuivis. En France, n'étaient poursuivies que les personnes qui préparaient, à leur retour, un attentat dans l'Hexagone. En outre, le simple fait d'avoir rejoint des *moudjahidin*, ne suffisait pas pour qu'il y ait association de malfaiteurs terroriste. Seul le fait de préparer un attentat était pris en compte.

Par la suite, la France a commencé à poursuivre, avec cette même infraction, les individus qui se sont rendus dans les camps d'entraînements d'Al-Qaïda en Afghanistan, estimant que cela était suffisant pour déterminer une association de malfaiteurs terroriste.

Plus tard, la France a commencé à poursuivre, toujours avec la même infraction, les personnes qui préparaient un départ sur les zones de *djihad*. Progressivement, le simple fait d'avoir été en contact avec des terroristes sur place suffisait pour qu'il y ait entente terroriste et permettre ainsi de les arrêter avant qu'ils ne rejoignent les théâtres d'opérations. En cela, la justice française entendait prévenir une action terroriste future.

Face à l'évolution progressive du droit, Marc Trévidic estime que la véritable question qui s'est posée était alors de savoir si les individus étaient jugés pour ce qu'ils comptaient faire ou pour ce qu'ils avaient déjà fait ? Il rappelle que cette question se pose uniquement pour la justice antiterroriste. La justice française a donc eu progressivement une fonction préventive, de police administrative ayant progressivement posé problèmes car le rôle de celle-ci est d'être le gardien des libertés individuelles.

Il y a donc eu une véritable évolution. Dorénavant, il est possible d'être poursuivi pour le simple fait d'avoir tenté de rejoindre un groupe terroriste. Ainsi, il est donc naturel qu'il y ait beaucoup plus d'individus à traiter. Parallèlement à cela, plusieurs détenus vont sortir de prison ce qui nécessitera une surveillance accrue. L'enjeu est donc complètement différent à présent.

La Juge belge, Isabelle Panou, explique qu'à l'instar de la France, la Belgique a connu une évolution législative. En Belgique, a été entérinée une infraction générale de « participation aux activités d'un groupe terroriste ». Cette dernière explique que comme pour le cas français, la justice belge a modifié et façonné la législation en fonction de l'urgence de la situation. A titre d'exemple,

rejoindre des théâtres d'opérations ne constituait pas une infraction. Dorénavant, cela tombe sous le coup de la loi pénale – celle-ci n'étant pas pour autant rétroactive.

La juge Isabelle Panou insiste sur le fait que dorénavant, pour traiter des dossiers terroristes, la coopération est indispensable. Dans le cadre du dossier du 13 novembre 2015, dont elle a eu la charge, elle met en avant le travail de coopération entre la France et la Belgique. Des équipes communes d'enquêtes comprenant la France, la Belgique mais aussi Eurojust, Europol et les Pays-Bas, ont en effet été mises en place. Cette dernière rappelle par ailleurs que l'enquête réalisée à cinq, a duré au total quatre ans.

### ***LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE JUSTICE ANTITERRORISTE : L'EXEMPLE D'EUROJUST***

Hilde Vandevorde, Responsable du groupe de lutte contre le terrorisme d'Eurojust, rappelle l'importance de l'agence européenne dans la lutte antiterroriste en Europe. L'institution s'occupe de la coopération au niveau judiciaire mais n'a pas de pouvoir d'enquête propre. La tâche principale consiste à aider les autorités nationales tout en permettant aux différents pays de pouvoir se rencontrer. En d'autres termes, l'agence européenne permet la coopération internationale en faisant se rencontrer les pays entre eux avec l'appui d'interprètes afin de rendre le travail opérationnel. L'objectif est, entre autres, ensuite d'établir des comparaisons du droit interne des différents pays.

Hilde Vandevorde explique que les Etats membres sont tenus d'envoyer à Eurojust les informations concernant les enquêtes judiciaires ouvertes dans le cadre du terrorisme.

Ceci résulte d'une décision européenne datée de 2005 qui oblige les Etats membres à envoyer ces informations à l'agence européenne. Les 28 Etats membres ont effectivement l'obligation, dès qu'ils ouvrent un dossier à caractère terroriste, de tenir au courant Eurojust de son évolution, du suivi de la procédure et des décisions judiciaires - même s'ils ne font pas appel à l'agence européenne comme plateforme de coordination. Ensuite, Eurojust effectue des comparaisons et des analyses qui seront renvoyées vers leurs correspondants nationaux dans le domaine du terrorisme. Ces derniers pourront ainsi bénéficier des décisions et des analyses faites à l'étranger en ayant une parfaite connaissance de ces informations. En cela, la coopération internationale est donc cruciale.

Pourtant, tous les Etats n'envoient pas systématiquement ces informations. Il a donc fallu, pour Eurojust, remédier au système de transmission. Pour pallier à ce manquement, l'ancien membre pour la France, Frédéric Baab, a facilité la façon dont les Etats pourraient envoyer les informations.

Pour ce faire, il a lancé le **registre judiciaire antiterroriste européen**. Celui-ci a été lancé début septembre 2019 et facilite très nettement l'envoi des informations vers Eurojust. Depuis, plusieurs Etats qui n'envoyaient pas d'informations ont fini par le faire. Celles-ci comprennent les données des dossiers judiciaires, les entités reprises dans les dossiers et les références des magistrats voire des parquets compétents.

Ensuite, les données sont insérées dans un système adapté qui permet de générer des « hits » et lorsque des liens similaires sont observés dans d'autres dossiers, les Etats respectifs peuvent en être avertis. Ensuite, ces derniers décident de solliciter ou non des plateformes de coordination. Eurojust se limite donc uniquement aux dossiers et aux informations judiciaires. Il n'y a pas de double emploi avec Europol.

### ***L'HYPOTHESE ET LA FAISABILITE DE LA CREATION D'UN TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LA SYRIE***

Plusieurs Etats ont émis l'idée de mettre en place un Tribunal pénal international pour la Syrie. Dans l'hypothèse où cela serait rendu effectif il faudrait, en amont, que celui-ci soit validé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette proposition est toutefois loin de faire consensus.

Le Juge Marc Trévidic estime que dans les faits cela est impossible à concevoir car cela signifierait ne pas incriminer le régime syrien. Cela ne peut donc pas se faire car, dans le cas contraire, il y aurait immédiatement un veto de la part de la Russie. Ce dernier souligne également que même au niveau européen cela ne s'est jamais réalisé. Or, pour l'envisager au niveau international encore faudrait-il pouvoir le faire à l'échelle européenne.

Hilde Vandevoorde estime quant à elle que c'est avant tout une décision politique. Cette question doit être abordée et prise au niveau des instances politiques mondiales.

Concernant cette question, la juge belge Isabelle Panou estime elle aussi que cette question relève d'une décision politique. Elle souligne toutefois que cela serait impossible à réaliser dans l'immédiat étant donné que les pays n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une seule et même Cour d'assises. Cette dernière estime que pour des raisons juridiques, psychologiques et émotionnelles, créer une seule et même Cour d'assises n'était pas faisable. Un Parquet international ne le serait pas non plus.

## ***LA JUDICIARISATION DES INDIVIDUS APPARTENANT A D'AUTRES GROUPES TERRORISTES***

Cette question relève de l'appréciation concernant les individus ayant rejoint des groupes différents de l'Etat Islamique en Syrie. Les institutions judiciaires traitent-elles de la même manière des individus ayant rejoint des groupes comme Hayat Tahrir al-Cham ou Jaysh Mohamed ?

Selon Isabelle Panou, il n'y a pas de différenciation. Elle n'a pas ce sentiment et affirme qu'elle ne ferait pas ce genre de différenciation dans l'appréciation d'une peine. Pour le Juge Marc Trévidic, **ce qui compte n'est pas tant le groupe mais l'époque à laquelle ils sont partis**. Il rappelle que ce n'est pas la même chose de partir au tout début de la révolte en Syrie en 2011 que de partir après les attentats perpétrés en France en 2015.

Au début de la guerre civile en Syrie, il n'y a pas encore eu toutes les exactions commises par l'Etat Islamique. Un individu qui rejoint un groupe sur zone après les attentats ne laisse plus de place au doute. La justice considère qu'il ne peut ignorer l'idéologie mortifère du groupe. On ne peut plus parler d'une ambigüité, leur choix est effectué avec une conscience pleine et entière.

Concernant les peines, celles-ci doivent être proportionnelles à ce que la justice parvient à prouver sur ce qui a été fait estime Isabelle Panou. Pour cette dernière, la Cour d'assises telle qu'elle est conçue en Belgique n'est pas adaptée aux dossiers de terrorisme.

Hilde Vandevoorde rappelle quant à elle le rôle central de l'organisation européenne, Europol, qui parvient à récolter une quantité colossale d'informations sur les différents dossiers terroristes et qui permet d'alimenter les contenus lors des procès. A titre d'exemple, des équipes d'Europol ont travaillé sur le dossier des attentats belges et français en rendant des rapports.

## ***L'INSCRIPTION DES DIFFERENTS GROUPES A LA LISTE TERRORISTE DES NATIONS UNIES***

Le groupe Ahrar al Cham n'a pas été inscrit sur la liste des Nations Unis. **En France, il y a actuellement 12 dossiers en instruction pour des individus ayant fait le choix de rejoindre ce groupe**. Il y a un débat juridique autour de cette question.

Selon Marc Trévidic, l'inscription d'individus sur cette liste est un choix purement politique. Il estime que si les juges rendaient leurs jugements selon ces listes cela voudrait dire qu'ils sont

soumis au pouvoir politique. Ce dernier affirme pour sa part ne jamais avoir regardé ce genre de listes.

Les juges n'ont pas à se fonder sur une décision politique dans leur appréciation. Il faut rechercher les éléments constitutifs de l'infraction et non pas chercher à savoir comment le groupe est désigné considère Hilde Vandevoorde. **Le juge peut se fonder sur toutes sortes d'éléments mais le juge recherchera surtout et essentiellement des éléments constitutifs.**

Pour Isabelle Panou, l'inscription d'un individu ou d'un groupe à une liste est une information indicative mais ne doit, en aucune manière, orienter un jugement. Par ailleurs, cette dernière rappelle que la caractérisation d'un groupe terroriste ou d'un individu, est mouvante.

### ***LA RECENTE JUDICIARISATION DES FEMMES***

En France, la judiciarisation des femmes n'a commencé qu'à partir de 2016. En effet, avant 2016 les femmes n'étaient pas considérées comme des pièces maîtresses des différentes organisations terroristes. Elles étaient souvent cantonnées au simple rôle d'épouses et de mères. A titre d'exemple, dans le procès dit des « bonbonnes de gaz » dont deux protagonistes avaient tenté de rejoindre la Syrie mais n'avaient pas été inquiétées par la justice.

Progressivement, la justice française a pris conscience du fait que ces dernières jouaient un rôle non négligeable, que ce soit au travers du recrutement, de l'endoctrinement ou dans les différentes exactions commises.

Hilde Vandevoorde affirme, en tant que Magistrate belge, qu'au sein du Parquet fédéral belge sont ouverts des dossiers pour les femmes « revenantes » après avoir déterminé quelles ont été leurs activités au sein des différents groupes terroristes. Plusieurs femmes ont déjà été condamnées pour des activités au sein de groupes terroristes.

Le rôle des femmes est plus important que l'on a pu le penser. Sur certains clichés de l'Etat Islamique on peut apercevoir très nettement des femmes armées en train de se battre rappelle Hilde Vandevoorde.

Sur les éléments constitutifs de l'infraction, que ce soit un homme ou une femme, cela ne change rien précise selon Isabelle Panou.

On est dans l'évolution de l'égalité hommes/femmes. A l'origine, les épouses de combattants qui revenaient des camps d'Al-Qaïda, à l'instar de Sylvie Beghal qui était tout aussi radicalisée que son mari, avaient simplement été placées garde à vue afin que l'on puisse les entendre évoquer le cas de leurs maris.

Ensuite il y a eu quelques femmes qui ont été poursuivies, notamment en Belgique, car la justice a estimé qu'elles avaient joué des rôles majeurs. A titre d'exemple, Malika el Aroud, a joué un rôle moteur et *de facto* a eu une peine conséquente. La donne s'est donc inversée depuis Al-Qaïda. En effet, à l'époque du groupe d'Oussama Ben Laden, la promiscuité entre les hommes et les femmes n'existait pas. Le rôle des femmes était d'aider le *djihad* uniquement derrière les ordinateurs tout en respectant l'orthodoxie salafiste. Par la suite, les femmes ont commencé à être impliquées dans la guerre. Des groupes de femmes djihadistes se sont constitués progressivement rappelle Marc Trévidic. Grâce aux réseaux sociaux, on a pu prendre conscience de cette évolution progressive du rôle de la femme djihadiste. Dorénavant, on les aperçoit kalachnikov à la main, prêtes à partir au combat.

### ***LA DEFINITION DU TERRORISME ET SA QUALIFICATION JURIDIQUE***

La définition du terrorisme est floue en Belgique estime la Juge belge Isabelle Panou. C'est une appréciation faite par le Parquet fédéral. Celui-ci décide d'attribuer ou non la qualification terroriste. C'est purement et simplement une appréciation qui est faite. Lorsqu'une attaque est perpétrée, des enquêtes sont menées afin de déterminer si l'acte est de nature terroriste. Les éléments d'enquête détermineront ensuite la qualification terroriste.

Pour Eurojust, Hilde Vandevoorde, estime que l'agence n'a pas de position claire sur la définition et rappelle que chaque état à sa propre définition et les moyens pour y faire face. Cette dernière rappelle que ce qui est considéré comme un acte terroriste dans un pays ne le sera pas nécessairement dans un autre. Eurojust ne peut rien imposer aux Etats membres.

Marc Trévidic rappelle qu'en France la définition du terrorisme repose sur une « entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Cette définition a été adoptée en 1986 et n'a pas évolué depuis. Ce dernier explique également le fait qu'aujourd'hui ne pas qualifier un acte de terroriste est très mal perçu par l'opinion public.

## ***LES PROCEDURES SPECIALES D'ENQUETE***

Au niveau européen, certains pays comme l'Allemagne ou la Belgique ont des procédures qui permettent de protéger au maximum ces techniques spéciales d'enquête. Ne serait-il pas possible d'harmoniser cela dans tous les pays en Europe ?

**En Belgique, il y a trois méthodes particulières de recherche : l'observation, l'infiltration et ce qui touche au recours aux indicateurs.** En effet dans ce pays, le législateur a permis l'utilisation des dossiers confidentiels pour la protection de tout ce qui a été utilisé comme technique d'enquête, infiltration et les noms des personnes qui seraient menacées si leur nom sortait du dossier.

La Cour constitutionnel belge a estimé que l'existence d'un dossier confidentiel n'était pas contraire au droit d'un Etat de droit pour autant que ce dossier soit contrôlé par un juge indépendant. Des magistrats d'une chambre spéciale de la Cour d'appel vérifient le dossier confidentiel et rendent un avis pour savoir si le contenu est bien conforme aux principes légaux d'un pays.

Concernant les méthodes spéciales d'enquête, il n'y aucune protection de l'anonymat. Certes, le dossier est protégé mais il faudrait retravailler la protection de la police et des magistrats précise la Juge Isabelle Panou. Nous avons des lois concernant cette protection mais celle-ci est toutefois difficile à appliquer.

## ***LA CREATION D'UN PARQUET EUROPEEN***

Selon Marc Trévidic, le terrorisme a toujours été un moyen de rapprocher les pays en matière judiciaire. En cela, ce dernier estime que la création d'un Parquet européen est tout à fait possible mais également un tribunal au niveau de Schengen. Pour se faire, il faudra toutefois parvenir à harmoniser les conceptions judiciaires de chaque pays et savoir quel système serait dominant. Isabelle Panou estime qu'un Parquet européen serait intéressant car la collaboration est primordiale. Cette option demeure toutefois une question d'ordre politique selon cette dernière.

## ***LA JUDICIARISATION DES MINEURS***

Aujourd'hui, il semble compliqué de judiciariser les mineurs bien que certains aient combattu et qu'ils aient commis des exactions. Ce qui inquiète particulièrement l'opinion publique c'est le risque futur que ces mineurs pourraient causer. Beaucoup parlent de « bombes à retardement ».

La législation belge pour les mineurs relève d'une juridiction spéciale et se démarque totalement en ce sens de la législation française. En effet, les mineurs relèvent d'une juridiction à part en Belgique insiste la juge belge Isabelle Panou. Aucun mineur ne comparaitra devant un juge d'instruction sauf s'il a 16 ans et sauf dans certains cas exceptionnels. Cela relève du Tribunal de la jeunesse qui s'appelle dorénavant le Tribunal de la famille, d'un juge de la jeunesse qui applique des règles bien particulières. Aucun mineur n'est placé en détention préventive en Belgique. Dans ce pays, on ne peut pas faire de réelle investigation sur un mineur. En cela il y a une réelle différence avec la France.

En France, les juges d'instruction ont vu des mineurs qui ont été déférés. A partir de 16 ans, les mineurs peuvent aller en prison. En dessous de 13 ans il n'y a pas de sanctions pénales possibles. La loi française prévoit le choix entre un juge d'instruction ou un juge pour enfants. Ils sont justiciables d'une Cour d'assises pour mineurs y compris pour des affaires liées au terrorisme. Concernant les enfants, ce sont surtout et essentiellement les psychologues et les éducateurs qui auront un rôle central et non pas la justice pénale. Eux, sont considérés comme victimes de guerre rappelle Marc Trévidic. Concernant le traumatisme et les exactions commises c'est donc le rôle des psychologues qui sera prédominant et certainement pas la justice pénale qui n'aura aucune légitimité pour éviter ce que certains appellent des « bombes à retardements ».

## **D**ISCOURS DE CLOTURE DE SIR JULIAN KING, COMMISSAIRE EUROPEEN A LA SECURITE DE L'UNION

---



Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour cette invitation.

N'oubliez jamais ces horribles attentats qui se sont succédés sur le sol européen, y compris ici, en France, où plus de 250 personnes ont perdu la vie depuis 2015. La menace terroriste reste encore élevée en Europe, même si la présence de Daesh a reculé sur le terrain. Nous l'avons à nouveau constaté lors de l'attaque terroriste à la Préfecture de Paris. Cette menace continue à évoluer.

Je crois que nous pouvons dire que, face à cette menace, nous sommes mieux préparés collectivement que nous l'étions en 2015. Toutefois nous ne devons pas baisser la garde, car la menace est loin d'avoir disparue.

En 2015, nous avons connu des attaques préparées et organisées depuis l'étranger, par des groupes de terroristes infiltrés en Europe, notamment en abusant de la voie migratoire. Mais les attaques récentes, depuis les deux dernières années, sont le fait de personnes qui n'ont jamais voyagé dans

les zones de combat en Syrie et en Irak, mais qui se sont radicalisées ici en Europe, dans leurs communautés, en ligne ou en prison.

D'après les informations des services de sécurité intérieure des Etats membres, environ 5500 combattants étrangers européens se sont rendus dans les zones de combat en Syrie et en Irak. 1400 environ sont morts, 1600 sont revenus et 2400 sont probablement toujours sur zone. Parmi les combattants encore sur zone, environ 500 sont en détention, pour la plupart en Syrie, mais il existe aussi un certain nombre de personnes pour lesquelles il n'y a pas d'informations.

De plus, environ 1400 enfants d'au moins un parent européen sont aujourd'hui encore en Syrie et en Irak, et parmi ces enfants environ 600 se trouvent dans les camps ou en détention en Syrie. La plupart ont moins de 6 ans. Cette situation pose des défis importants. La décision ou non de rapatrier leurs ressortissants relève des Etats membres. Certains, comme la France, ou la Belgique, ont fait le choix de rapatrier certains très jeunes enfants orphelins, sous certaines conditions. Le retour de ces enfants et leur réintégration peut certes poser des défis sécuritaires de court-terme mais à long terme les implications en terme de sécurité de ce que deviendront les enfants restés sur zone, grandissant dans un environnement de conflit, seront également majeurs.

La plupart des Etats membres ne souhaitent pas rapatrier les adultes, préférant qu'ils soient jugés sur place. Là encore cela pose des défis. La mise en place de tribunaux internationaux est complexe, en raison notamment du nombre important de personnes à juger, et du coût d'une telle structure. Une autre possibilité discutée par les Etats membres est la mise en place de tribunaux hybrides, avec des juges irakiens mais assistés d'experts internationaux.

Il faut dire que les retours de combattants étrangers en Europe sont quasi nuls depuis deux ans. Toutefois, nous ne pouvons pas négliger cette menace, en raison de la volatilité de la situation sur place, notamment depuis l'attaque turque au nord de la Syrie. La situation sur le terrain est instable, et nous ne pouvons pas exclure que certains prisonniers djihadistes se soient échappés, et tentent de revenir en Europe.

Nous devons également prendre en compte la menace posée par les sorties de prisons des premières condamnations pour terrorisme. Environ 1100 personnes ont été condamnées pour terrorisme à travers l'UE, et on estime à environ 2500 le nombre de personnes condamnées pour d'autres motifs, mais qui se sont radicalisées en prison. Presque 300 personnes condamnées pour motifs terroristes doivent sortir de prison en 2019. Rien qu'en France, le CAT estime que 115 personnes condamnées pour terrorisme devraient sortir de prison en 2020.

Enfin, nous faisons également face à la montée du terrorisme d'extrême-droite, comme l'a montré l'attaque de Christchurch et la récente attaque de la synagogue de Halle en Allemagne. C'est un phénomène complexe et de nature différente selon les Etats membres mais il utilise souvent les mêmes ressorts que le terrorisme djihadiste comme par exemple la diffusion de contenus violents en ligne.

Face à ces multiples défis, les Etats membres restent en première ligne quand il s'agit d'assurer la sécurité de leurs citoyens. Toutefois, l'Union européenne apporte des outils et un soutien pour renforcer la coordination entre nos Etats membres.

Nous avons adopté une double approche: d'une part, nous privons les terroristes des moyens de nuire en limitant leurs accès aux armes, aux explosifs et au financement ainsi qu'en renforçant la protection de nos frontières extérieures et l'échange d'information. D'autre part, nous avons mis en place des actions de prévention de la radicalisation, en ligne et dans nos communautés.

S'agissant des moyens d'actions des terroristes, nous avons renforcé les législations existantes sur les armes à feu et les précurseurs d'explosifs afin que les armes à feu les plus dangereuses et les produits chimiques permettant de fabriquer des bombes artisanales comme le TATP soient hors d'accès pour les citoyens et *a fortiori* ceux qui chercheraient à nuire.

Nous avons également pris des mesures afin de renforcer l'échange d'informations financières entre les autorités des Etats membres. Il ne s'agit pas ici de surveiller les mouvements de sommes importantes d'argent en provenance de pays tiers, ce que nous faisons par ailleurs déjà, mais plutôt d'utiliser les informations relatives à des transferts financiers souvent peu importants. En effet, la plupart des attentats terroristes en Europe ont été financés avec peu de moyens. Ainsi, des registres nationaux bancaires sont en cours de mise en place dans tous les Etats membres et nous avons facilité l'accès à ces registres par les autorités policières. Ces outils sont fondamentaux afin de pouvoir suivre les traces financières des criminels et terroristes et ainsi pouvoir mieux démanteler des réseaux ou contribuer à une enquête terroriste.

Mais dans l'avenir, nous devons aller plus loin encore et je soutiens la mise en place d'un véritable système européen de suivi des mouvements financiers liés au terrorisme, comme il en existe un aux Etats-Unis, avec lequel nous avons d'ailleurs une très bonne coopération, à travers Europol. Mais je pense qu'il serait utile d'avoir notre propre système, afin de ne pas devoir passer systématiquement par le système américain pour avoir des informations relatives à nos propres ressortissants.

Nous avons renforcé les contrôles à nos frontières extérieures, à travers la mise en place de contrôles systématiques de tous les citoyens, y compris les citoyens européens. Nous avons trouvé un accord sur le PNR européen et la Commission a accompagné les Etats membres dans la mise en œuvre opérationnelle de cet outil qui nous permettra de détecter les personnes dangereuses avant leur arrivée sur le territoire européen.

Nous avons également mis en place de nouveaux fichiers, comme l'ESTA européen (ETIAS) qui permettra le contrôle des personnes se rendant en Europe depuis des pays non soumis à visa. Le système entrée/sortie enregistrera quant à lui les données relatives aux entrées et aux sorties des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures de l'espace Schengen.

Nous avons renforcé les outils européens permettant l'échange d'informations entre les autorités policières et judiciaires des Etats membres. Le Système d'Information Schengen (SIS) contient plus de 80 millions de données, et il a été consulté plus de 6 milliards de fois entre 2017 et 2018, soit une augmentation de 200% par rapport à 2015. De plus, nous l'avons renforcé en y intégrant les données biométriques, ainsi qu'en rendant obligatoire pour les Etats membres la création d'alertes relevant du terrorisme dans le SIS. Nous avons également établi des connections entre nos différentes bases de données européennes, sécuritaires et migratoires. Cette législation sur « l'interopérabilité », permettra, une fois mise en œuvre sur le terrain, à nos forces de l'ordre et nos garde-frontières de disposer de toutes les informations nécessaires de manière rapide et efficace.

Nos agences, Europol et Eurojust, jouent également un rôle essentiel pour soutenir les Etats membres dans la lutte contre le terrorisme. Ainsi, la mise en place du Centre européen de lutte contre le terrorisme (ECTC) a permis à Europol d'apporter un soutien opérationnel aux Etats membres dans le cadre d'enquêtes à la suite d'une attaque terroriste. Ce Centre a été impliqué dans la plupart des enquêtes liées à un acte terroriste depuis 2015 à la demande des Etats membres concernés.

Récemment, Eurojust a également mis en place un Registre Anti-Terroriste européen. Celui-ci coordonne toutes les informations judiciaires relatives aux suspects et aux personnes condamnées dans des attentats. Ces informations centralisées aideront les procureurs à coordonner plus activement leur action et à identifier les suspects ou les réseaux qui font l'objet d'enquêtes dans des affaires pouvant avoir des implications transfrontalières.

Mais prévenir vaut toujours mieux que guérir. C'est pourquoi nous avons développé les actions de prévention de la radicalisation, en ligne, dans nos communautés et en prison.

Les contenus à caractère terroriste en ligne ne sont pas en diminution et continuent d’empoisonner les esprits. En effet, ils ont joué un rôle dans chaque attentat perpétré sur le sol européen ces deux dernières années, que ce soit pour inciter à commettre une attaque, pour donner des instructions sur le mode opératoire ou pour en glorifier les effets meurtriers.

Parmi les efforts que nous entreprenons pour lutter contre ces contenus malveillants, on peut citer les travaux au sein du forum Internet, qui offre un cadre de coopération volontaire avec les grandes plateformes internet. Mais les progrès n’ont pas été suffisants. C’est pourquoi nous avons présenté en septembre 2017 une proposition de législation visant à lutter contre les contenus terroristes en ligne.

Ce règlement obligera notamment les plateformes à réagir dans un délai d’une heure lorsque les autorités policières ou judiciaires leur adressent une injonction de suppression. Le premier trilogue a eu lieu avec le Parlement européen en septembre et nous avons établi un calendrier visant à un accord d’ici la fin de l’année. Nous mettrons tout en œuvre pour y parvenir.

Nous avons également adopté dès 2016 un Code de conduite volontaire sur le retrait des discours haineux en ligne par les grandes entreprises du net. Actuellement, les entreprises des technologies de l’information évaluent 89 % des contenus signalés dans les 24 heures et 72 % des contenus considérés comme des discours de haine illégaux sont supprimés, contre respectivement 40 % et 28 % lors du lancement du code en 2016. Elles doivent toutefois améliorer leur retour d’information aux utilisateurs.

Certains Etats membres sont allés plus loin en prenant des mesures législatives au niveau national pour mieux lutter contre les contenus haineux en ligne. Ainsi l’Allemagne et la France ont adopté des lois visant au retrait des contenus haineux par les plateformes internet sous 24 heures à la suite d’un signalement, sous peine de sanctions financières. Il sera important dans l’avenir que l’Union européenne se penche également sur cet aspect, sous peine de voir se multiplier les approches nationales et donc une fragmentation de l’approche européenne sur cet enjeu important.

La radicalisation en prison, ainsi que le suivi des sortis de prisons de détenus condamnés pour terrorisme ou radicalisés en prison est un enjeu important. Sa gestion relève des Etats membres, mais nous avons mis en place des outils pour les aider. Ainsi le réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (le RAN) a mis en place des réseaux d’experts sur la radicalisation en prison et a publié un manuel de bonnes pratiques à destination des personnels de prison dans les Etats membres.

Plus récemment, un manuel a également été publié sur les sorties de prisons de combattants étrangers ou de personnes radicalisées. Il est important que les Etats membres mettent en place des stratégies nationales à cet effet et la Commission leur apporte soutien, expertise et financements. Les dernières attaques terroristes ont visé des espaces publics. C'est pourquoi nous avons aussi œuvré pour une meilleure protection de nos espaces publics: des villes françaises comme Lyon et Nice ont ainsi reçu un soutien financier de l'UE à cet effet. Au total, nous avons débloqué plus de 150 millions d'euros pour aider les villes européennes à sécuriser leurs espaces publics.

Les mesures et outils que je viens de vous présenter permettent aux Etats membres d'être mieux préparés. Toutefois, de nombreux défis persistent et nous ne devons pas relâcher notre vigilance.

Avant de conclure, j'aimerais avoir une pensée pour les victimes et les familles des victimes de ces terribles attaques. Nous avons également pris des mesures pour les soutenir. Nous avons ainsi renforcé notre soutien aux victimes d'attentats, en adoptant une législation européenne visant à garantir que chaque victime reçoive le soutien et l'aide dont elle a besoin, quelle que soit sa nationalité. Et nous mettrons en place prochainement un centre d'expertise européen pour les victimes du terrorisme. Chaque année, le 11 mars, nous organisons à Bruxelles une journée européenne pour les victimes du terrorisme et la France a également choisi cette même date pour commémorer les victimes d'actes terroristes en France ou les victimes françaises à l'étranger. Je tiens aussi à saluer l'initiative prise par la ville de Nice qui organise du 21 au 23 novembre 2019 le Congrès international des victimes du terrorisme. Il est en effet important de renforcer l'échange de bonnes pratiques pour mieux aider les victimes d'actes terroristes quel que soit l'endroit où l'attaque a eu lieu et la nationalité des victimes concernées.

Pour terminer, j'aimerais vous dire : ne baissez pas la garde, n'oubliez pas les victimes, continuez le travail ensemble.

Je vous remercie pour votre attention.